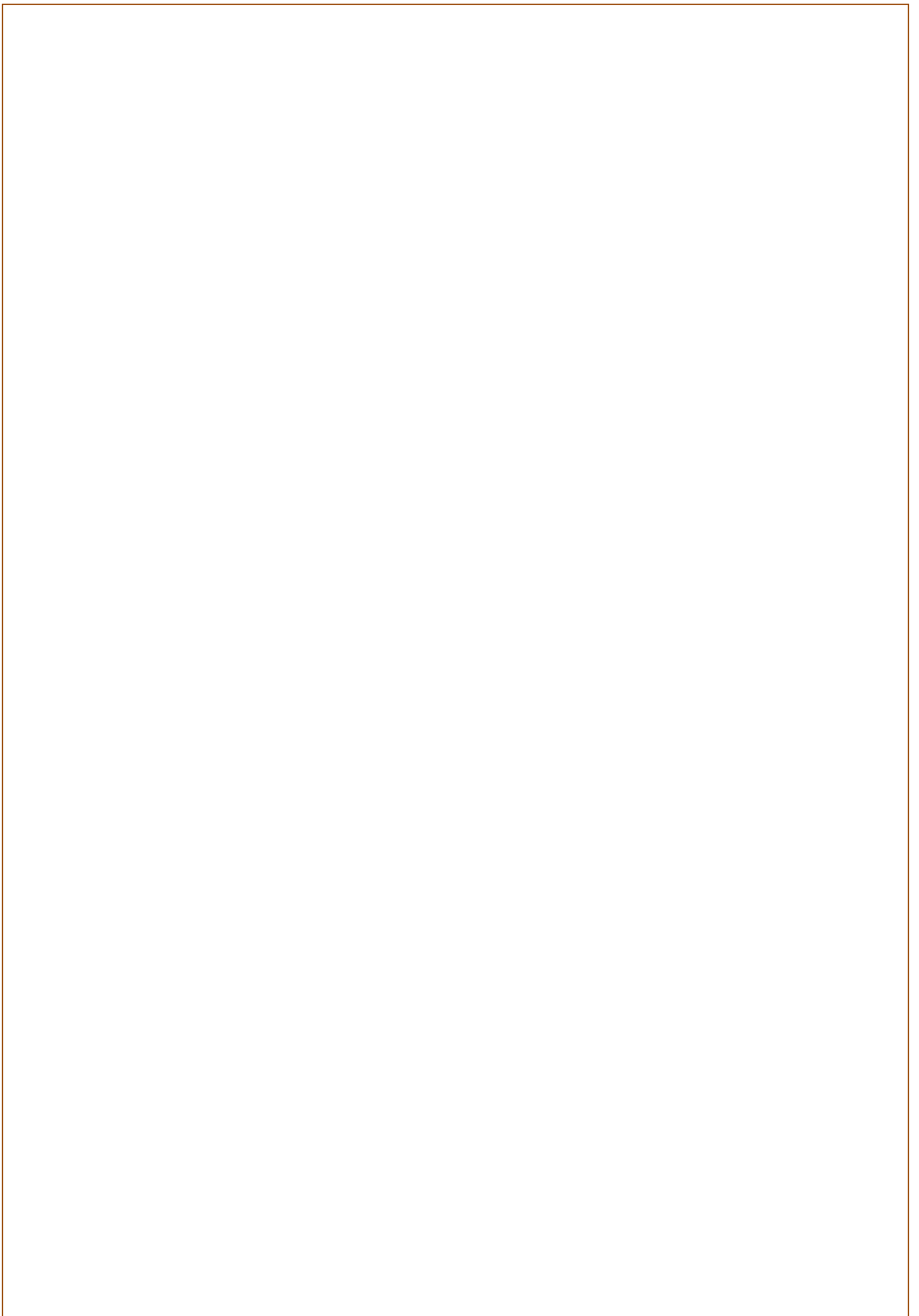


**ROYAUME DU MAROC**  
**HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN**

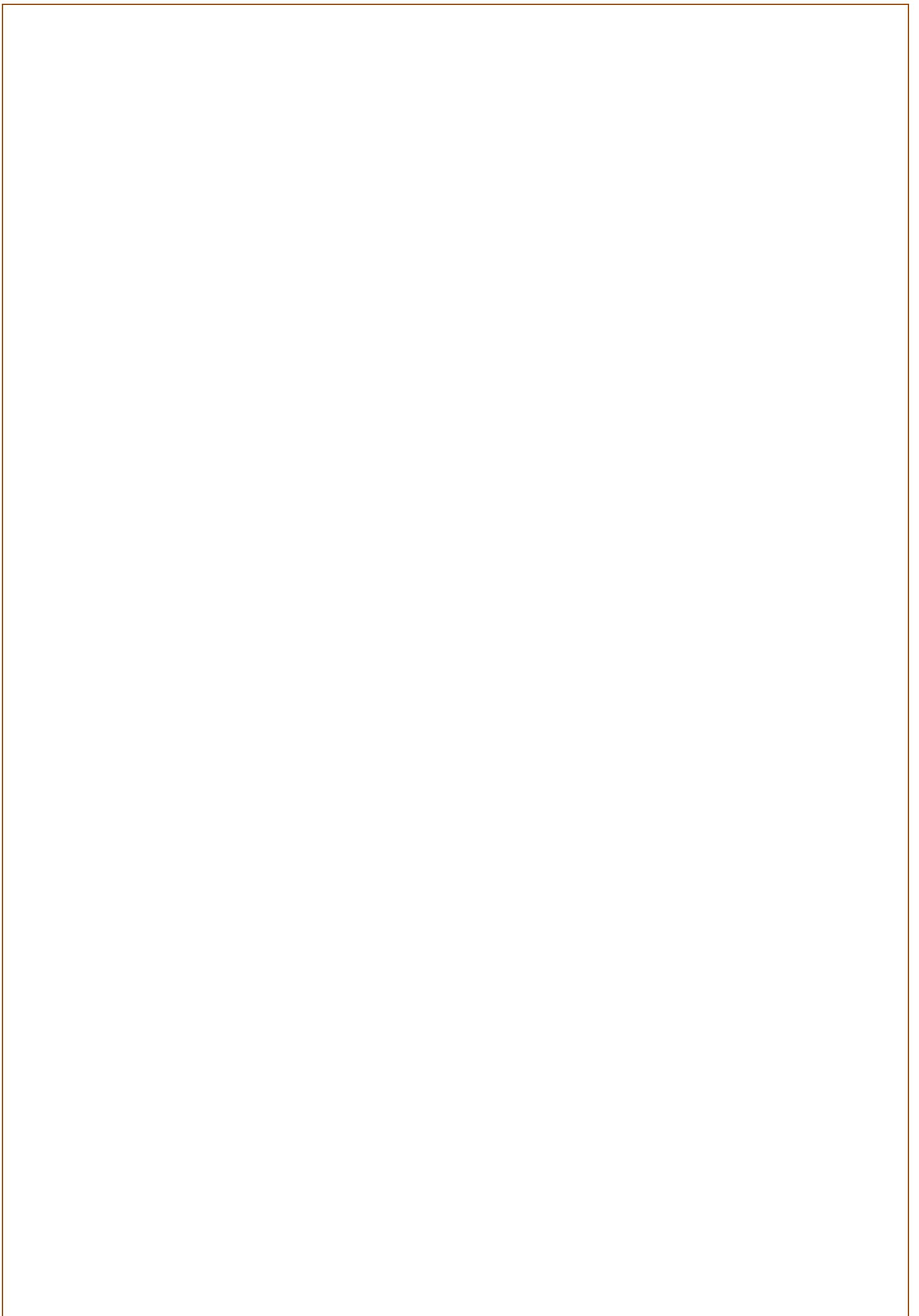
**Nomenclature Analytique des  
Professions 2014**

**Décembre 2014**



# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Structure de la nomenclature</b> .....	<b>11</b>
<b>Grand groupe 0</b> : Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises.....	<b>13</b>
<b>Grand groupe 1</b> : Cadres supérieurs et membres des professions libérales.....	<b>19</b>
<b>Grand groupe 2</b> : Cadres moyens.....	<b>29</b>
<b>Grand groupe 3</b> : Les employés.....	<b>37</b>
<b>Grand groupe 4</b> : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers.....	<b>41</b>
<b>Grand groupe 5</b> : Exploitants agricoles, pêcheurs de poissons et d'autres espèces aquatiques, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés.....	<b>49</b>
<b>Grand groupe 6</b> : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture).....	<b>51</b>
<b>Grand groupe 7</b> : Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés).....	<b>61</b>
<b>Grand groupe 8</b> : Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage.....	<b>65</b>
<b>Grand groupe 9</b> : Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers.....	<b>69</b>
<b>Annexe</b> : Définitions concises des grands groupes de la nomenclature analytique des professions.....	<b>73</b>



## Introduction

Elaborée par le Haut commissariat au plan (HCP) au début des années 90, la nomenclature analytique des professions (NAP) a permis d'offrir un système de classement et d'agrégation des données relatives aux professions recueillies dans le cadre des enquêtes et recensements. Elle a aussi été utilisée dans de nombreux autres contextes dans le but de compiler, analyser et communiquer des données en relation avec les professions.

Généralement, les nomenclatures vieillissent car la réalité change. La nomenclature analytique des professions a subi le même sort et ce, suite aux évolutions qu'a connues la société marocaine. En effet de nouvelles professions ont émergé, d'autres ont disparu ou se sont transformées. De ce fait, la mise à jour de cet instrument est devenue un processus indispensable, voir incontournable pour améliorer la qualité des données statistiques recueillies, et pour répondre au mieux aux besoins grandissants des différents utilisateurs des données sur les professions, dont le nombre ne cesse d'augmenter au fil des ans.

Ainsi, dès la fin de l'année 2013, un processus de mise à jour de la NAP a été lancé par le HCP. Le projet s'est fixé comme principal objectif la prise en considération du contexte national qui a été marquée, au cours des deux dernières décennies, par de profonds changements, notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation ainsi qu'au niveau du marché du travail. Il s'est fixé également comme objectif d'assurer la comparabilité des informations au niveau international, en s'inspirant de la dernière version de la classification internationale type des professions (CITP). De plus, en vue d'éviter la rupture des séries de données sur les professions, cette révision a retenu aussi comme objectif d'assurer la continuité avec le passé.

La révision a été menée par un groupe de travail relevant du HCP. Plusieurs actions et activités ont été réalisées dans ce cadre :

- exploitation de fichiers de données existants,
- étude d'autres expériences et visites de certaines institutions internationales,
- recherche sur internet,
- échange avec certains partenaires nationaux (Éducation nationale, Formation professionnelle, ANAPEC, Emploi).

Les principaux outils de travail utilisés sont les suivants :

- les nomenclatures analytique et alphabétique des professions de 1994 ;
- la CITP-2008 ;
- la nomenclature arabe des professions de 2008 ;
- Des fiches de formations et des répertoires des emplois et des métiers établis par certains départements, tels que la Formation Professionnelle, l'Education Nationale, le Tourisme et l'Emploi.

C'est ainsi qu'une version actualisée de la nomenclature analytique des professions a été élaborée. Les critères de classification adoptés dans sa conception sont comme suit :

- type et nature du travail effectué ;
- compétence et niveau de qualification ;
- principale activité de l'établissement employeur (agriculture, bâtiment et travaux publics, industrie, commerce, banque, administration...);
- taille et type de l'établissement employeur (société, entreprise non organisée en société, professions libérales, ...);
- secteur employeur (public, privé);
- statut professionnel (employeur, salarié, indépendant,...).

Ainsi, selon ces critères chaque profession est classée dans un et un seul grand groupe. Chaque grand groupe est scindé en sous-grands groupes plus homogènes qui, à leurs tours, sont divisés en sous-groupes plus cohérents sectionnés de leurs côtés en groupes de base constituant chacun le même type de professions ou groupes de professions similaires.

La structure de la NAP-2014 se présente sous forme d'une taxinomie à quatre niveaux qui permet de répartir les professions existant au Maroc en 905 groupes de base. Ces groupes constituent le niveau de détail le plus fin de la structure de la nomenclature, ils sont ensuite agrégés en 241 sous-groupes, puis en 63 sous grands groupes et au niveau le plus agrégé en 10 grands groupes.

## **Principaux changements apportés à la nouvelle nomenclature**

Si le modèle conceptuel de la NAP-2014 ne diffère guère de celui de l'ancienne version, plusieurs modifications ont, en revanche, été opérées à l'intérieur des grands groupes. Il s'agit, essentiellement de création, fusion ou éclatement de certaines subdivisions. Par ailleurs, certaines professions ont changé de grand groupe.

Les principaux changements apportés à la nouvelle nomenclature sont concentrés au niveau des grands groupes des membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises, des cadres supérieurs et membres des professions libérales, de cadres moyens, des employés et des conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage. Ces changements peuvent être résumés comme suit :

- A l'instar de ce qui a été retenu lors de la dernière révision de la CITP, les dix grands groupes qui forment le niveau supérieur de cette nomenclature sont restés inchangés, quoique le contenu de certains d'entre eux a légèrement changé du fait du changement de quelques professions au sein de ces derniers.
- Le grand groupe relatif aux membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises a été réorganisé et de nouveaux sous groupes ont été créés. On peut citer à titre d'exemple les sous groupes suivants :
  - directeurs et cadres dirigeants d'hôtels, de restaurants et de grands magasins commerciaux ;
  - directeurs de l'intermédiation financière, immobilière et des services aux entreprises ;
  - directeurs de l'information et des technologies de l'information ;
  - directeurs des centres de formation de langues et directeurs des centres de soutien scolaire ;
  - directeurs des services de soins aux enfants, aux personnes âgées ; directeurs de l'aide sociale et du redressement social (mineurs arrêtés, handicapés..).

- La catégorie des professions associées aux technologies de l'information et des communications (TIC) a été actualisée et étoffée, ce qui permet de classer les cadres supérieurs spécialisés et les cadres moyens de ce secteur dans deux sous-grands groupes distincts au niveau des grands groupes des cadres supérieurs et membres des professions libérales et des cadres moyens ;
- Les professions de santé ont été revues, réorganisées et enrichies pour refléter la nouvelle configuration de ces métiers. Des sous groupes spéciaux ont été créés et d'autres réorganisés ;
- Le classement des sous-groupes des professeurs de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire collégial et des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation), au niveau du grand groupe des cadres supérieurs au lieu de celui des cadres moyens. Ce choix a été dicté par les changements qu'ont connus les systèmes de formation dans ce genre de métiers ainsi que les pré-requis exigés pour y accéder ;
- Il a été procédé, au niveau du grand groupe des cadres supérieurs, à la création d'un sous groupe dédié aux autres spécialistes de l'enseignement, regroupant notamment les spécialistes des méthodes d'enseignement et de l'encadrement pédagogique et les enseignants de personnes ayant des besoins spécifiques ;
- Au niveau du grand groupe des cadres moyens, un sous groupe a été dédié aux conducteurs et ouvriers assurant les tâches de supervision des travaux dans les domaines de l'industrie, des BTP et des mines. Cette décision a été dictée par le fait que ces travailleurs effectuent des tâches sensiblement différentes de celles exercées par ceux qu'ils encadrent ;
- En raison, d'une part, des avancées technologiques et d'autre part, de l'automatisation des processus industriels, pilotés par des opérateurs généralement à partir d'une salle de contrôle ou d'un pupitre de commande central, certaines professions du grand groupe des conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage de la NAP-1994 ont été érigées au niveau du sous groupe des techniciens en charge de ce type de métiers ;
- Le grand groupe relatif aux employés a été revu, réorganisé et enrichi. Les changements ont concerné principalement la catégorie des employés en contact direct avec la population qui a été éclatée afin de faire émerger les employés chargés d'informer la clientèle pour lesquels un sous-grand groupe spécial a été dédié ;
- Les catégories qui regroupaient le personnel des services directs aux particuliers ont été réorganisées, avec notamment la création de sous-grands groupes distincts pour le personnel des services directs aux particuliers, les auxiliaires de soins aux personnes et aux enfants et le personnel des services de protection et de sécurité ;



- La catégorie des employés de bureau a été réorganisée dans le but de mettre en exergue certains métiers, notamment les secrétaires et assimilées, qui étaient regroupées dans un seul groupe de base, actuellement scindé en plusieurs groupes de base.

A l'exception du degré le plus élevé de la nomenclature, qui est resté inchangé, les modifications introduites ont impacté le nombre de postes dans chaque niveau de la NAP.

#### Evolution du nombre de subdivisions de la NAP par grand groupe\*

Grands groupes	Sous-grands groupes	Sous-groupes	Groupes de base
<b>Grand groupe 0</b> : Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises	4 (8)	24 (27)	79 (68)
<b>Grand groupe 1</b> : Cadres supérieurs et membres des professions libérales	9 (8)	43 (24)	168 (96)
<b>Grand groupe 2</b> : Cadres moyens	8 (9)	34 (39)	121 (100)
<b>Grand groupe 3</b> : Employés	7 (7)	15 (11)	73 (46)
<b>Grand groupe 4</b> : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	4 (3)	33(32)	126 (118)
<b>Grand groupe 5</b> : Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés	3 (3)	9 (9)	28 (28)
<b>Grand groupe 6</b> : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture)	10 (10)	35 (31)	160 (155)
<b>Grand groupe 7</b> : Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés)	4 (4)	9 (9)	39 (39)
<b>Grand groupe 8</b> : Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	3 (3)	15 (20)	61 (68)
<b>Grand groupe 9</b> : Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	8 (8)	23 (23)	44 (43)

\*(Les nombres entre parenthèses correspondent à la NAP-1994)

## Le système de codification de la NAP-2014

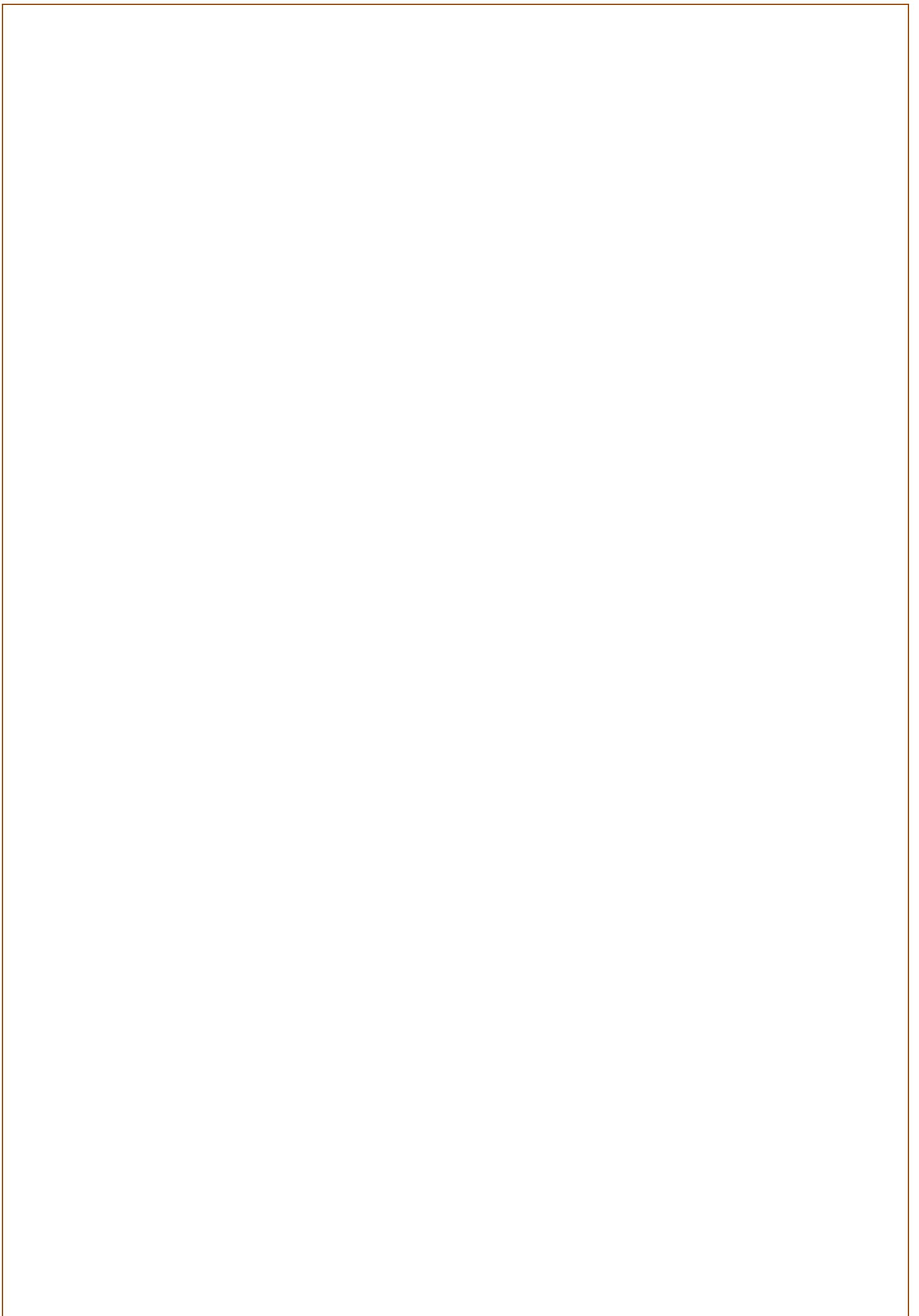
S'agissant du système de codification, chaque grand groupe est désigné par un code à un chiffre et chaque sous-grand groupe, par un code à deux chiffres comprenant le code du groupe de rattachement plus un chiffre. Selon la même logique, les sous-groupes sont désignés par un code à trois chiffres et les groupes de base, par un code à quatre chiffres, composé à chaque fois du code du groupe de niveau supérieur, plus un autre chiffre. L'exemple ci-après illustre cette configuration.

**Exemple :**

<b>Grand groupe</b>	<b>1</b>	<b>Cadres supérieurs et membres des professions libérales</b>
<b>Sous-grand groupe</b>	<b>13</b>	<b>Spécialistes des technologies de l'information et des communications</b>
<b>Sous-groupe</b>	<b>131</b>	<b>Concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia</b>
<b>Groupes de base</b>	1311	Analystes de systèmes
	1312	Concepteurs de logiciels
	1313	Concepteurs de sites Internet et de multimédia
	1314	Programmeurs d'applications
	1319	Autres concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia n.c.a

Il importe de noter que, si certaines subdivisions de l'ancienne nomenclature sont restées inchangées dans la NAP-2014, leurs codes peuvent, par contre, être différents en raison des changements opérés au niveau du grand groupe auquel elles appartiennent. Il est à noter par ailleurs qu'en se référant aux tables de passage entre les deux versions de la nomenclature des professions, toutes les conversions et comparaisons de données selon les deux versions de la nomenclature sont possibles.

# **Structure de la nomenclature**



**GRAND GROUPE 0 :**  
**MEMBRES DES CORPS LEGISLATIFS ELUS LOCAUX,**  
**RESPONSABLES HIERARCHIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE,**  
**DIRECTEURS ET CADRES DE DIRECTION D'ENTREPRISES**

- 01 Corps législatifs élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises publiques (à l'exception de la santé, l'éducation et les autres services sociaux)**
- 011 Responsables hiérarchiques de l'administration publique (services centraux des ministères)**
  - 0111 Chef de Gouvernement, Ministres, secrétaires d'Etat et secrétaires généraux de ministères
  - 0112 Officiers de l'armée, de la gendarmerie, de la protection civile et des forces auxiliaires et de la sûreté nationale
  - 0113 Directeurs de l'administration centrale, directeurs et chefs de cabinets ministériels et assimilés
  - 0114 Chefs de divisions et chefs de services de l'administration publique centrale et assimilés
  - 0119 Autres responsables hiérarchiques de l'administration publique (services centraux des ministères) n.c.a
- 012 Responsables hiérarchiques de l'administration territoriale locale**
  - 0121 Walis et gouverneurs
  - 0122 Secrétaires généraux de provinces ou préfectures et assimilés
  - 0123 Super-caids, pachas, caids, kalifas de caids et assimilés
  - 0129 Autres responsables hiérarchiques de l'administration territoriale locale n.c.a
- 013 Responsables hiérarchiques des services extérieurs des ministères**
  - 0131 Directeurs et délégués des services extérieurs des ministères et assimilés
  - 0132 Chefs de départements, chefs de divisions et chefs de services au sein des délégations ou directions régionales ou provinciales des ministères et assimilés
  - 0139 Autres responsables hiérarchiques des services extérieurs des ministères n.c.a

**014 Membres des corps élus et dirigeants et cadres d'organisations**

0141 Députés, parlementaires et conseillers municipaux et communaux

0142 Elus des chambres professionnelles

0143 Autres élus

0144 Dirigeants et cadres des partis politiques

0145 Dirigeants et cadres d'organisations à but lucratif

0146 Dirigeants et cadres d'organisations sans but lucratif à caractères sportif, culturel et social

0149 Autres membres des corps élus et dirigeants et cadres d'organisations n.c.a

**015 Membres du corps diplomatique**

**0151 Ambassadeurs**

0152 Consuls généraux et consuls

0153 Attaché culturel

0154 Attaché commercial

0155 Attaché médiatique

0159 Autres membres du corps diplomatique n.c.a

**016 Responsables hiérarchiques des organismes publics sans but lucratif et des établissements publics à caractère marchand**

0161 Directeurs, directeurs adjoints des organismes publics sans but lucratif et des établissements publics à caractère marchand

0162 Chefs de départements, chefs de divisions et chefs de services des établissements publics à caractère marchand, et assimilés

0169 Autres responsables hiérarchiques des organismes publics sans but lucratif et des établissements publics à caractère marchand n.c.a

**02 Directeurs et cadres responsables des établissements des services sociaux (public et privé)**

**021 Responsables des établissements de l'enseignement supérieur**

0211 Doyens, recteurs d'universités, directeurs et sous directeurs ou directeurs adjoints des écoles de formation des cadres

0212 Chefs de départements et assimilés

0213 Secrétaires généraux et surveillants généraux des établissements d'enseignement supérieur et assimilés

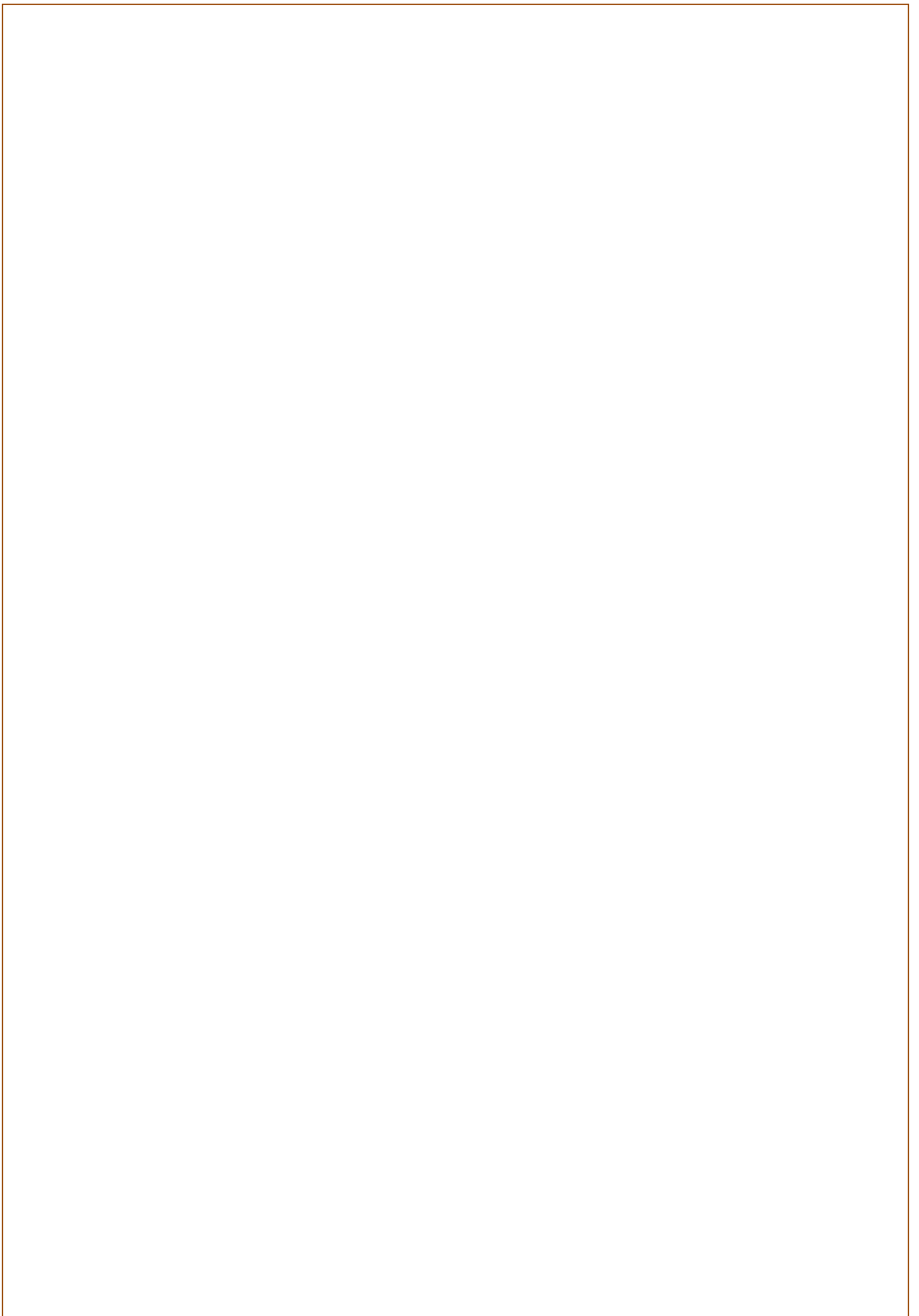
0219 Autres responsables des établissements de l'enseignement supérieur n.c.a

- 022 Responsables hiérarchiques des établissements de l'enseignement secondaire qualifiant**
- 0221 Proviseurs, directeurs de lycées et assimilés
- 0222 Censeurs, surveillants généraux de lycées et assimilés
- 0229 Autres responsables hiérarchiques de l'enseignement secondaire qualifiant n.c.a
- 023 Responsables hiérarchiques des établissements de l'enseignement secondaire collégial, primaire et du préscolaire**
- 0231 Directeurs de collèges
- 0232 Surveillants généraux de collèges et assimilés
- 0233 Directeurs d'écoles primaires
- 0234 Directeurs d'écoles d'enseignement préscolaire
- 0239 Autres responsables hiérarchiques des établissements de l'enseignement secondaire collégial, primaire et du préscolaire n.c.a
- 024 Responsables hiérarchiques des établissements de formation professionnelle**
- 0241 Directeurs des établissements de formation professionnelle
- 0249 Autres responsables hiérarchiques des établissements de formation professionnelle n.c.a
- 025 Autres responsables hiérarchiques des établissements d'enseignement**
- 0251 Directeurs des centres de formation de langues
- 0252 Directeurs des centres de soutien scolaire
- 0259 Autres responsables hiérarchiques des établissements d'enseignement n.c.a
- 026 Cadres dirigeants d'hôpitaux, de cliniques, de centres de santé et assimilés**
- 0261 Médecins-chefs, directeurs d'hôpitaux, de cliniques, de centres de santé et assimilés
- 0262 Chefs de services de soins médicaux et paramédicaux et responsables de programmes médicaux dans les hôpitaux, de cliniques, de centres de santé.
- 0269 Autres cadres dirigeants d'hôpitaux, de cliniques, de centres de santé et assimilés n.c.a

- 027 Directeurs et cadres responsables des autres services sociaux**
- 0271 Directeurs des services de soins aux enfants
- 0272 Directeurs des services de soins aux personnes âgées
- 0273 Directeurs de l'aide sociale et du redressement social (mineurs arrêtés, handicapés..)
- 0279 Autres directeurs et cadres responsables des autres services sociaux n.c.a
- 029 Directeurs et cadres responsables des établissements des services sociaux (public et privé) n.c.a**
- 0290 Directeurs et cadres responsables des établissements des services sociaux (public et privé) n.c.a
- 03 Directeurs et cadres de direction de sociétés ou quasi-sociétés (y compris les entreprises publiques et semi-publiques)**
- 031 Directeurs et cadres dirigeants de sociétés agricoles et forestières**
- 0311 Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés agricoles et forestières
- 0319 Autres directeurs et cadres dirigeants des sociétés agricoles et forestières n.c.a
- 032 Directeurs et cadres dirigeants des sociétés de pêche**
- 0321 Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés de pêche
- 0329 Autres directeurs et cadres dirigeants de sociétés de pêche n.c.a
- 033 Directeurs et cadres dirigeants des sociétés de bâtiments et travaux publics (BTP)**
- 0331 Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés de BTP
- 0339 Autres directeurs et cadres dirigeants de sociétés de bâtiments et travaux publics (BTP) n.c.a
- 034 Directeurs et cadres dirigeants de sociétés industrielles**
- 0341 Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés industrielles
- 0349 Autres directeurs et cadres dirigeants de sociétés industrielles n.c.a
- 035 Directeurs et cadres dirigeants de sociétés minières**
- 0351 Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés minières
- 0359 Autres directeurs et cadres dirigeants de sociétés minières n.c.a



- 036 Directeurs et cadres dirigeants d'hôtels, de restaurants et de grands magasins commerciaux**
- 0361 Directeurs d'hôtels et de restaurants
- 0362 Directeurs de grands magasins commerciaux
- 0369 Autres directeurs et cadres dirigeants d'hôtels, de restaurants et de grands magasins commerciaux n.c.a
- 037 Directeurs des sociétés de l'intermédiation financière, immobilière et des services fournis aux entreprises**
- 0371 Directeurs des sociétés l'intermédiation financière, immobilière et des services aux entreprises
- 0379 Autres directeurs des sociétés de l'intermédiation financière, immobilière et des services fournis aux entreprises n.c.a
- 038 Directeurs et cadres de direction de l'information et des technologies de l'information**
- 0381 Directeurs et cadres de direction de l'information et des technologies de l'information
- 0389 Autres directeurs et cadres de direction de l'information et des technologies de l'information n.c.a
- 039 Directeurs et cadres dirigeants de sociétés ou quasi-sociétés (y compris les entreprises publiques et semi-publiques) n.c.a**
- 0390 Directeurs et cadres dirigeants de sociétés ou quasi-sociétés (y compris les entreprises publiques et semi-publiques) n.c.a
- 04 Patrons d'entreprises non organisées en sociétés ou quasi-sociétés dont la taille est supérieure ou égale à cinq salariés permanents**
- 041 Patrons d'entreprises non organisées en sociétés ou quasi-sociétés dont la taille est supérieure ou égale à cinq salariés permanents.**
- 0411 Patrons d'entreprises agricoles et forestières non organisées en sociétés ou quasi-sociétés
- 0412 Patrons d'entreprises de pêche non organisées en sociétés ou quasi-sociétés
- 0413 Patrons d'entreprises minières et assimilées non organisées en sociétés ou quasi-sociétés
- 0414 Patrons d'entreprises de bâtiments et travaux publics non organisées en sociétés ou quasi-sociétés
- 0415 Patrons d'entreprises de services non organisées en sociétés ou quasi-sociétés
- 0416 Patrons d'entreprises industrielles non organisées en sociétés ou quasi-sociétés
- 0417 Patrons d'entreprises artisanales non organisées en sociétés ou quasi-sociétés n.c.a
- 0419 Autres patrons d'entreprises non organisées en sociétés ou quasi-sociétés n.c.a



**GRAND GROUPE 1 :  
CADRES SUPERIEURS ET MEMBRES DES PROFESSIONS  
LIBERALES**

- 11      Cadres spécialisés dans les professions scientifiques et techniques**
- 111     Physiciens, chimistes et assimilés (excepté les ingénieurs)**
- 1111    Physiciens, astronomes et assimilés
- 1112    Chimistes
- 1113    Géologues, géophysiciens et assimilés
- 1114    Météorologues
- 1119    Autres physiciens, chimistes et assimilés (excepté les ingénieurs)  
          n.c.a
- 112     Mathématiciens, statisticiens, actuaires, démographes et  
          assimilés**
- 1121    Mathématiciens
- 1122    Statisticiens
- 1123    Actuaires et démographes
- 1129    Autres mathématiciens, statisticiens, actuaires, démographes,  
          et assimilés n.c.a
- 113     Spécialistes des sciences de la vie (excepté les spécialistes de la  
          santé)**
- 1131    Biologistes, botanistes, zoologistes et assimilés
- 1132    Agronomes, sylviculteurs et pisciculteurs
- 1133    Pharmacologues, bactériologues, pathologues et assimilés
- 1139    Autres spécialistes des sciences de la vie (excepté les spécialistes de  
          la santé) n.c.a
- 114     Spécialistes des sciences techniques (sauf électrotechniques)**
- 1141    Ingénieurs industriels
- 1142    Ingénieurs civils
- 1143    Ingénieurs écologistes

- 1144 Ingénieurs mécaniciens
- 1145 Ingénieurs chimistes
- 1146 Ingénieurs géologues, ingénieurs des mines et de métallurgie
- 1149 Autres spécialistes en sciences techniques (sauf électrotechniques)  
n.c.a
- 115 Ingénieurs de l'électricité et de l'électrotechnique et de télécommunications**
- 1151 Ingénieurs électriciens et électromécaniciens
- 1152 Ingénieurs électroniciens
- 1153 Ingénieurs de télécommunications électroniques
- 1159 Autres ingénieurs de l'électricité, de l'électrotechnique et de télécommunications n.c.a
- 116 Pilotes et capitaines de navires**
- 1161 Pilotes d'avions
- 1162 Capitaines de navires et spécialistes de la navigation et des services maritimes
- 1169 Autres pilotes et capitaines de navires n.c.a
- 117 Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs**
- 1171 Architectes de bâtiment
- 1172 Architectes paysagistes
- 1173 Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière
- 1174 Cartographes, topographes et géomètres
- 1175 Concepteurs modélistes de produits et de vêtements
- 1176 Concepteurs de graphiques et multimédia-graphistes
- 1179 Autres architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs n.c.a
- 119 Autres cadres spécialisés dans les professions scientifiques et techniques n.c.a**
- 1190 Autres cadres spécialisés dans les professions scientifiques et techniques n.c.a

- 12 Médecins et spécialistes de la santé assimilés**
- 121 Médecins**
- 1211 Médecins généralistes
- 1212 Chirurgiens et médecins spécialistes
- 1213 Chirurgiens dentistes et assimilés
- 1219 Autres médecins n.c.a
- 122 Cadres infirmiers et sages-femmes**
- 1221 Cadres infirmiers
- 1222 Cadres sages-femmes
- 1229 Autres cadres infirmiers et sages-femmes n.c.a
- 123 Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires (niveau cadre)**
- 1230 Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires (niveau cadre)
- 124 Spécialistes paramédicaux**
- 1241 Spécialistes en imagerie médicale
- 1242 Spécialistes en anesthésie et réanimation
- 1243 Spécialistes en analyses médicales
- 1244 Spécialistes en analyses pharmacologiques
- 1249 Autres spécialistes paramédicaux n.c.a
- 125 Médecins vétérinaires**
- 1251 Vétérinaires généralistes
- 1252 Vétérinaires chirurgiens
- 1259 Autres médecins vétérinaires n.c.a
- 126 Autres spécialistes des professions de la santé**
- 1261 Pharmaciens

- 1262 Spécialistes de la santé professionnelle et de l'environnement
- 1263 Physiothérapeutes
- 1264 Spécialistes en diététique et en nutrition
- 1265 Spécialistes de l'audiologie et de l'orthophonie
- 1266 Optométristes
- 1269 Autres spécialistes des professions de la santé n.c.a
- 13 Spécialistes des technologies de l'information et des communications**
- 131 Concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia**
- 1311 Analystes de systèmes
- 1312 Concepteurs de logiciels
- 1313 Concepteurs de sites internet et de multimédia
- 1314 Programmeurs d'applications
- 1319 Autres concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia n.c.a
- 132 Spécialistes des bases de données et des réseaux**
- 1321 Spécialistes des bases de données
- 1322 Administrateurs de systèmes
- 1323 Spécialistes des réseaux
- 1329 Autres spécialistes des bases de données et des réseaux n.c.a
- 139 Autres spécialistes des technologies de l'information et des communications n.c.a**
- 1390 Autres spécialistes des technologies de l'information et des communications n.c.a
- 14 Professeurs de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire et enseignants des centres de formation professionnelle et assimilés**
- 141 Professeurs d'universités et d'écoles de formation des cadres et assimilés**
- 1411 Professeurs universitaires en lettres, sciences humaines et sciences de l'éducation

- 1412 Professeurs universitaires en sciences juridiques, économiques et sociales
- 1413 Professeurs universitaires en sciences pures (biologie, géologie, physique, chimie, mathématiques, informatique..)
- 1414 Professeurs universitaires en sciences techniques et sciences de l'ingénierie
- 1415 Professeurs universitaires sans autres indications
- 1419 Autres professeurs d'universités et d'écoles de formation des cadres et assimilés n.c.a

**142 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant et de la formation professionnelle (formation des techniciens et des techniciens supérieurs) et personnel assimilé**

- 1421 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant des Matières littéraires (langues, histoire-géographie, philosophie, éducation islamique et assimilés)
- 1422 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant des Matières scientifiques (mathématiques, sciences naturelles, physique et chimie,..)
- 1423 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant des matières économiques et financières
- 1424 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant des Matières techniques et professeurs de la formation professionnelle (niveau techniciens et technicien supérieur)
- 1425 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant en éducation physique
- 1426 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant en Activités récréatives et artistiques
- 1427 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant sans autres indications
- 1429 Autres professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle (formation des techniciens et des techniciens supérieurs) et personnel assimilé n.c.a

**143 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire collégial**

- 1431 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial des matières littéraires (langues, histoire-géographie, éducation islamique, philosophie,.. )
- 1432 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial en sciences Exactes (sciences naturelles, physique, chimies et mathématiques...)
- 1433 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial en informatique
- 1434 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial en technologie

- 1435 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial de l'éducation physique
- 1436 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial des matières récréatives et artistiques
- 1437 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial sans autres indications
- 1438 Inspecteurs pédagogiques de l'enseignement collégial
- 1439 Autres professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire collégial n.c.a
- 144 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement primaire
- 1441 Professeurs de l'enseignement primaire
- 1442 Inspecteurs pédagogiques de l'enseignement primaire
- 1449 Autres professeurs et inspecteurs de l'enseignement primaire n.c.a
- 145 Enseignants des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation)**
- 1450 Enseignants des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation)
- 146 Autres enseignants de l'enseignement fondamental et des centres de Formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation) et assimilés n.c.a**
- 1460 Autres enseignants de l'enseignement fondamental et des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation) et assimilés n.c.a
- 147 Autres spécialistes de l'enseignement et de la formation**
- 1471 Spécialistes des méthodes d'enseignement et de l'encadrement pédagogique
- 1472 Enseignants de personnes ayant des besoins spécifiques
- 1473 Spécialistes de la formation continue
- 1474 Spécialistes du soutien (langues, informatique...)
- 1479 Autres spécialistes de l'enseignement et de formation n.c.a
- 15 Spécialistes du droit, des sciences sociales et humaines**
- 151 Economistes, économétriciens, spécialistes de l'étude des marchés et assimilés**
- 1511 Economistes, économétriciens et assimilés



- 1512 Spécialistes en marketing et études de marchés
- 1519 Autres économistes, économétriciens, spécialistes de l'étude des marchés et assimilés n.c.a
- 152 Philosophes, sociologues, psychologues, anthropologues, éthologues et assimilés**
- 1521 Sociologues et assimilés
- 1522 Philosophes et assimilés
- 1523 Psychologues et assimilés
- 1524 Anthropologues, ethnologues et assimilés
- 1529 Autres philosophes, sociologues, psychologues, anthropologues, éthologues et assimilés n.c.a
- 153 Historiens, géographes et assimilés**
- 1531 Historiens
- 1532 Géographes
- 1539 Autres historiens, géographes et assimilés n.c.a
- 154 Juristes, politologues et assimilés**
- 1541 Juristes (excepté les avocats et juges)
- 1542 Politologues
- 1549 Autres juristes, politologues et assimilés n.c.a
- 155 Linguistes, traducteurs et interprètes**
- 1551 Traducteurs et interprètes
- 1552 Linguistes et assimilés
- 1559 Autres linguistes, traducteurs et interprètes n.c.a
- 156 Romanciers, écrivains, littéraires, poètes, scénaristes et assimilés**
- 1561 Romanciers, écrivains, littéraires, poètes et assimilés
- 1562 Scénaristes et assimilés
- 1569 Autres romanciers, écrivains, littéraires, poètes, scénaristes et assimilés n.c.a

**157 Archivistes, bibliothécaires documentalistes et assimilés (niveau cadre)**

1571 Archivistes, documentalistes et assimilés

1572 Bibliothécaires

1573 Archivistes paléographes et conservateurs de musée

1579 Autres archivistes, bibliothécaires documentalistes et assimilés (niveau cadre) n.c.a

158 Journalistes et autres cadres de l'information

1581 Journalistes, reporters de radio, de télévision et assimilés

1582 Autres cadres de l'information

1589 Autres journalistes et autres cadres de l'information n.c.a

**16 Artistes des beaux arts et artistes des spectacles**

**161 Artistes des beaux arts**

1611 Sculpteurs, peintres et assimilés

1612 Dessinateurs caricaturistes et personnes assimilées

1613 Décorateurs de théâtre et de cinéma et personnes assimilées

1614 Dessinateurs publicitaires, de modes d'affiches, maquettistes et personnes assimilées

1619 Autres artistes des beaux arts n.c.a

**162 Artistes des spectacles**

1621 Compositeurs, musiciens et chanteurs

1622 Chorégraphes et danseurs

1623 Acteurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles

1629 Autres artistes des spectacles n.c.a

**17 Avocats, magistrats et autres professions juridiques**

**171 Avocats et jurisconsultes ou conseillers juridiques**

1711 Avocats

- 1712 Jurisconsultes ou conseillers juridiques
- 1719 Autres avocats et jurisconsultes ou conseillers juridiques n.c.a
- 172 Procureurs et juges**
- 1721 Procureurs
- 1722 Juges de la cour suprême et des cours d'appel
- 1723 Juges des tribunaux de première instance
- 1724 Juges des tribunaux administratifs
- 1729 Autres procureurs et juges n.c.a
- 173 Autres professions juridiques (niveau cadre)**
- 1731 Notaires, avoués et conseillers fiscaux
- 1732 Adouls (niveau cadre)
- 1739 Autres professions juridiques (niveau cadre) n.c.a
- 18 Membres des cultes (niveau cadre)**
- 181 Membres du culte musulman (niveau cadre)**
- 1810 Théologiens, oulemas et assimilés (niveau cadre)
- 182 Membres des cultes chrétien et juif (niveau cadre)
- 1820 Membres des cultes chrétien et juif (niveau cadre)
- 19 Spécialistes du monde des affaires et de l'administration**
- 191 Spécialistes financiers**
- 1911 Cadres comptables
- 1912 Conseillers en finances et investissements
- 1913 Analystes financiers
- 1919 Autres spécialistes financiers n.c.a

**192      Spécialistes des fonctions administratives**

1921      Analystes en gestion et en organisation administrative

1922      Spécialistes en administration et politiques

1923      Spécialistes, ressources humaines et évolution de carrière

1929      Autres spécialistes des fonctions administratives n.c.a

**193      Spécialistes des ventes, de la commercialisation, du marketing, des relations publiques et du logistique**

1931      Spécialistes de la publicité et de la commercialisation

1932      Spécialistes des relations publiques

1933      Spécialistes des ventes, secteurs médical et technique  
(à l'exception des TIC)

1934      Spécialistes des ventes, technologies de l'information et des communications

1935      Spécialistes en logistique

1939      Autres Spécialistes des ventes, de la commercialisation, du marketing et des relations publiques n.c.a

**194      Autres cadres administratifs sans responsabilité hiérarchique**

1941      Cadres administratifs supérieurs de la fonction publique et des collectivités locales

1942      Cadres administratifs supérieurs des entreprises

1943      Cadres administratifs sans autre indication

1949      Autres cadres administratifs sans responsabilité hiérarchique n.c.a

**GRAND GROUPE 2 :  
TECHNICIENS ET PROFESSIONS INTERMEDIAIRES**

**21 Techniciens et professions intermédiaires des sciences et de technique**

**211 Techniciens des sciences physiques et techniques**

2111 Techniciens en génie civil, en architecture et urbanisme, géomètres, techniciens de la conservation foncière, contrôleurs adjoints en législation foncière et techniciens assimilés

2112 Techniciens en génie électrique

2113 Techniciens en génie électronique

2114 Techniciens mécaniciens des constructions navales, automobiles, aéronautiques et autres techniciens en industrie mécanique

2115 Techniciens en chimie industrielle, traitement du phosphate, des matières plastiques, des matières colorantes et assimilés

2116 Techniciens en géologie, en mines, techniciens métallurgistes et assimilés

2117 Dessinateurs industriels

2119 Techniciens des sciences physiques et techniques n.c.a

**212 Superviseurs, mines, industries manufacturières et BTP**

2121 Superviseurs en mines

2122 Superviseurs en industries manufacturières

2123 Superviseurs en BTP

2129 Autres superviseurs, mines, industries manufacturières et BTP n.c.a

**213 Techniciens, contrôle de processus industriels**

2131 Techniciens et conducteurs d'installations de production d'énergie

2132 Conducteurs d'incinérateurs et d'installations de traitement de l'eau

2133 Conducteurs d'installations de traitement chimique

2134 Conducteurs d'installations de raffinage de pétrole et de gaz naturel

2135 Contrôleurs des processus industriels, métallurgie

- 2136 Techniciens de textile, de la confection de la chaussure et cuir et assimilés
- 2137 Techniciens en agro-industrie et autres industries alimentaires
- 2138 Techniciens en céramique, en verrerie et assimilés
- 2139 Techniciens en contrôle de processus industriels n.c.a
- 214 Techniciens et contrôleurs et des moyens de transport maritime et aérien**
- 2141 Techniciens de pont et de la pêche maritime : chef de quart en pêche, second patron de pont, patron de pêche au large et assimilés  
Techniciens de la mécanique navale : chef de quart en mécanique navale, second mécanicien de navire, chef mécanicien de 2ème classe et assimilés
- 2142 Pilotes professionnels d'avions, d'hélicoptères, instructeurs de vol professionnels et assimilés
- 2143 Contrôleurs de la circulation aérienne
- 2144 Techniciens de la sécurité et de la mécanique aérienne
- 2149 Autres contrôleurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien n.c.a
- 215 Autres techniciens et professions intermédiaires des sciences et techniques n.c.a**
- 2151 Techniciens en météorologie et assimilés
- 2152 Contrôleurs des normes de sécurité d'hygiène, contrôleurs de qualité et assimilés
- 2153 Techniciens en mécanique (réparation et entretien seulement)
- 2159 Autres techniciens et professions intermédiaires des sciences et techniques n.c.a
- 22 Techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine)**
- 221 Techniciens agronomes spécialisés dans les cultures**
- 2211 Techniciens en maraîchage
- 2212 Techniciens des grandes cultures
- 2213 Techniciens en arboriculture et en horticulture et assimilés
- 2219 Autres techniciens agronomes spécialisés dans les cultures n.c.a

**222 Techniciens de la production animale**

2220 Techniciens de la production animale

223 Techniciens spécialisés dans les techniques agricoles et conseillers agricoles

2230 Techniciens spécialisés dans les techniques agricoles et conseillers agricoles

**224 Techniciens des eaux et forêts**

2240 Techniciens des eaux et forêts

**225 Techniciens de la recherche dans les sciences de la vie (à l'exception de la médecine)**

2251 Techniciens de la recherche agricole

2252 Techniciens de la recherche des eaux et forêts

2253 Techniciens de la recherche en production animale

2259 Autres techniciens de la recherche dans les sciences de la vie (à l'exception de la médecine) n.c.a

**229 Autres techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine) n.c.a**

2290 Autres techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine) n.c.a

**23 Techniciens et professions intermédiaires de la santé**

231 Professions intermédiaires de la santé (excepté les infirmiers)

2311 Assistants médicaux

2312 Conseillers en hygiène

2313 Cadres moyens spécialisés dans les problèmes de nutrition

2314 Assistants dentaires, techniciens de la prothèse médicale et dentaire et mécaniciens dentistes

2315 Kinésithérapeutes et techniciens assimilés

2316 Techniciens et assistants vétérinaires

2317 Techniciens et assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie

- 2318 Opticiens et techniciens assimilés
- 2319 Autres professions intermédiaires de la santé (excepté les infirmiers)  
n.c.a
- 232 Personnel infirmier et sages femmes (niveau cadre moyen)**
- 2321 Infirmiers diplômés d'Etat (niveau cadre moyen)
- 2322 Infirmiers brevetés (niveau cadre moyen)
- 2323 Sages femmes diplômées (niveau cadre moyen)
- 2329 Autres infirmiers et sages femmes (niveau cadre moyen) n.c.a
- 233 Techniciens paramédicaux**
- 2331 Techniciens de laboratoires d'analyses
- 2332 Techniciens de radiologie et d'appareils électro-médicaux
- 2333 Techniciens de rééducation
- 2339 Autres techniciens paramédicaux n.c.a
- 234 Techniciens de la recherche médicale et assimilés**
- 2340 Techniciens de la recherche médicale et assimilés
- 235 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines Complémentaires (niveau cadre moyen)**
- 2350 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires (niveau cadre moyen)
- 24 Instituteurs de l'enseignement préscolaire et des écoles coraniques et de soutien et de formation**
- 241 Instituteurs de l'enseignement préscolaire et des écoles coraniques**
- 2411 Instituteurs de l'enseignement préscolaire
- 2412 Instituteurs des écoles coraniques
- 2419 Autres instituteurs de l'enseignement préscolaire et des écoles coraniques n.c.a
- 242 Instituteurs de formation et de soutien**
- 2421 Instituteurs en dessin et musique



- 2422 Instituteurs de soutien en langues et informatique
- 2423 Instituteurs de cours de soutien
- 2429 Autres instituteurs de formation et de soutien n.c.a
- 25 Techniciens de technologies de l'information et des communications**
- 251 Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications**
- 2511 Techniciens des technologies de l'information et des communications, opérations
- 2512 Techniciens des technologies de l'information et des communications, soutien aux utilisateurs
- 2513 Techniciens, réseaux et systèmes d'ordinateurs
- 2514 Techniciens de l'Internet
- 2515 Techniciens en programmation
- 2519 Autres techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications n.c.a
- 252 Techniciens des télécommunications et de la radio diffusion
- 2521 Techniciens de radio-télévision et d'enregistrement audio-visuel
- 2522 Techniciens de télécommunications
- 2529 Autres techniciens des télécommunications et de la radio diffusion n.c.a
- 259 Autres techniciens des technologies de l'information et des communications n.c.a**
- 2590 Autres techniciens des technologies de l'information et des communications n.c.a
- 26 Cadres administratifs moyens, professions intermédiaires de finance, de gestion et des services juridiques et professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées**
- 261 Cadres administratifs moyens**
- 2611 Cadres administratifs moyens de la fonction publique et des collectivités locales
- 2612 Cadres administratifs moyens des entreprises publiques et semi-publiques
- 2613 Cadres administratifs moyens sans autres indications
- 262 Professions intermédiaires de commerce**
- 2621 Chefs de vente, acheteurs et courtiers en marchandises

- 2622 Agents commerciaux, techniciens et voyageurs de commerce
- 2629 Autres professions intermédiaires de commerce n.c.a
- 263 Professions intermédiaires de finance et de gestion**
- 2631 Techniciens en comptabilité et cadres moyens assimilés
- 2632 Cadres moyens de banques, des assurances, de la poste et assimilés
- 2633 Economistes et cadres moyens des services de paie et assimilés
- 2634 Techniciens spécialisés dans la gestion et cadres moyens assimilés
- 2635 Techniciens de la statistique, de l'actuariat, des mathématiques et assimilés
- 2639 Autres professions intermédiaires de finance et de gestion n.c.a
- 264 Cadres moyens des professions juridiques et assimilés**
- 2640 Cadres moyens des professions juridiques et assimilés
- 265 Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés**
- 2651 Superviseurs, travail de bureau
- 2652 Secrétaires, services juridiques
- 2653 Secrétaires d'administration et secrétaires exécutifs
- 2654 Secrétaires médicaux
- 2659 Autres secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés n.c.a
- 266 Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées**
- 2661 Inspecteurs des douanes et des frontières
- 2662 Contrôleurs des droits et des impôts
- 2663 Agents des services publics accordant des prestations sociales
- 2664 Agents des services publics accordant des permis et des licences
- 2665 Inspecteurs et enquêteurs de police
- 2669 Autres professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées n.c.a

- 27 Professions intermédiaires des sciences de l'information et de communication, cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales, professions intermédiaires artistiques, sportives et du spectacle et autres services**
- 271 Cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales et humaines**
- 2711 Techniciens en services sociaux, assistants sociaux et travailleurs assimilés
- 2712 Professions intermédiaires des cultes chrétien et juif
- 2719 Autres cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales et humaines n.c.a
- 272 Professions intermédiaires artistiques et du spectacle**
- 2721 Décorateurs d'intérieurs et designers d'intérieurs
- 2722 Présentateurs de radio, de télévision et de spectacles (cadres moyens)
- 2723 Musiciens, chanteurs , danseurs et artistes assimilés
- 2724 Clowns, magiciens, acrobates et artistes assimilés
- 2725 Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques
- 2726 Techniciens photographes
- 2729 Autres professions intermédiaires artistiques et du spectacle n.c.a
- 273 Professions intermédiaires du secteur des sports et des activités de remise en forme**
- 2731 Athlètes et sportifs de compétition
- 2732 Entraîneurs sportifs et arbitres de sport
- 2733 Instructeurs et animateurs de programmes, loisirs et activités de remise en forme
- 2739 Autres professions du secteur des sports et des activités de remise en forme n.c.a
- 274 Professions intermédiaires en tourisme et hôtellerie**
- 2741 Chefs cuisiniers
- 2749 Autres professions intermédiaires en tourisme et hôtellerie n.c.a

**279**      **Autres professions intermédiaires des sciences de l'information et de communication, cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales, professions intermédiaires artistiques, sportives et du spectacle et autres services n.c.a**

2790      Autres professions intermédiaires des sciences de l'information et de communication, cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales, professions intermédiaires artistiques, sportives et du spectacle et autres services n.c.a

**29**      **Autres techniciens et professions intermédiaires n.c.a**

291      Autres techniciens et professions intermédiaires n.c.a

2910      Autres techniciens et professions intermédiaires n.c.a

## **GRAND GROUPE 3 : LES EMPLOYES**

- 31    Employés administratifs**
- 311    Employés de bureau (fonctions générales)**
- 3111    Secrétaires (fonctions générales)
- 3112    Dactylographes et opérateurs de traitement de texte
- 3113    Opérateurs sur clavier numérique
- 3114    Agents de bureau chargés des travaux administratifs (employés des bureaux d'ordre, du service du personnel, pointeurs...)
- 3119    Autres employés de bureau, fonctions générales n.c.a
- 312    Employés des services comptables et financiers,  
d'approvisionnement  
et des transports**
- 3121    Aides comptables et teneurs de livres
- 3122    Employés des services de paie
- 3123    Employés de services statistiques, d'assurance ou des financiers
- 3124    Employés du service des stocks
- 3125    Employés du service d'ordonnancement de la production
- 3126    Employés du service des transports
- 3129    Autres employés des services comptables et financiers,  
d'approvisionnement et des transports n.c.a
- 313    Employés de bibliothèque, de services du courrier et des archives**
- 3131    Employés de bibliothèque
- 3132    Employés de service du courrier (non compris les facteurs)
- 3133    Classeurs-archivistes
- 3139    Autres employés de bibliothèque, de services du courrier et des archives n.c.a

### **314 Employés en contact direct avec la population**

3141 Guichetiers de banque et assimilés

3142 Prêteurs sur gages et bailleurs de fonds

3143 Encaisseurs et assimilés

3144 Agents administratifs en contact direct avec la population : facteurs, mokadems, cheikhs, agents de douane, agents délivrant des papiers administratifs à la population : Etat-civil, passeports et autres pièces administratives et autres agents assimilés

3145 Agent administratif de la justice : greffiers et assimilés

3149 Autres employés en contact direct avec la population n.c.a

### **315 Employés chargés d'informer la clientèle**

3151 Employés des agences de voyages

3152 Employés des centres d'appel

3153 Téléphonistes-standardistes

3154 Réceptionnistes, hôtellerie

3155 Employés, services d'information

3156 Réceptionnistes (fonctions générales)

3157 Intervieweurs, enquêtes et études de marché

3159 Autres employés chargés d'informer la clientèle n.c.a

## **32 Employés de commerce**

### **321 Commis vendeurs, employés de commerce et travailleurs assimilés**

3211 Superviseurs en commerce

3212 Commis vendeurs en commerce de gros

3213 Commis vendeurs en commerce de détail

3214 Caissiers et billettistes

3215 Vendeurs démonstrateurs, mannequins, démonstrateurs en magasin

3219 Autres commis vendeurs, employés de commerce et démonstrateurs, vendeurs par correspondance et internet, pompistes, télévendeurs et assimilés

**33 Employés de l'hôtellerie, de la restauration et assimilés**

**331 Agents d'accompagnement, de transports et guides touristiques**

3311 Agents d'accueil de voyage, hôtesse, stewards et assimilés

3312 Guides touristiques et assimilés

3313 Contrôleurs et receveurs de transports publics et assimilés

3319 Agents d'accompagnement et guides touristiques et de transports n.c.a

**332 Employés des services d'économat et employés des services de restauration**

3321 Employés de services d'économat

3322 Cuisiniers des restaurants et hôtels

3323 Serveurs, barmen, garçons de comptoir

3329 Autres employés des services de restauration n.c.a

**34 Employés des services personnels et domestiques**

**341 Gardes d'enfants, aides soignants et assimilés**

3411 Gardes d'enfants

3412 Aides-enseignants

3413 Aides-soignants en institution

3414 Aides-soignants à domicile

3419 Autres gardes d'enfants, aides soignants et assimilés n.c.a

**342 Employés qualifiés des services domestiques**

3421 Intendants et superviseurs des services de nettoyage de bureaux, des hôtels et d'autres établissements

3422 Gouvernantes et intendants à domicile

3423 Jardiniers de maisons et établissements

3424 Gardiens d'immeubles et d'établissements

- 3429 Autres employés qualifiés des services domestiques n.c.a
- 343 Autres employés qualifiés des services personnels et domestiques**
- 3431 Moniteurs d'auto-école
- 3432 Agents de pompes funèbres et embaumeurs
- 3439 Autres employés qualifiés des services personnels et domestiques n.c.a
- 35 Personnes des services de sécurité**
- 351 Personnes des services de sécurité**
- 3511 Pompiers
- 3512 Agents de police
- 3513 Agents des forces auxiliaires
- 3514 Autres agents de la police, compagnies mobiles d'intervention et assimilés
- 3515 Militaires
- 3516 Gendarmes
- 3517 Gardiens de prisons
- 3518 Personnels de sécurité incendie et sauvetage de l'aviation
- 3519 Personnels des services de sécurité n.c.a
- 36 Employés des cultes**
- 361 Employés du culte musulman**
- 3611 Imams permanents (des cinq prières)
- 3612 Muezzins
- 3619 Autres employés du culte musulman n.c.a
- 362 Employés des cultes chrétien et juif
- 3621 Employés du culte chrétien
- 3622 Employés du culte juif
- 3629 Autres employés des cultes chrétien et juif n.c.a
- 39 Autres employés n.c.a**
- 391 Autres employés n.c.a**
- 3910 Autres employés n.c.a



**GRAND GROUPE 4 :  
LES COMMERÇANTS ET LES INTERMÉDIAIRES  
COMMERCIAUX ET FINANCIERS**

- 41      Commerçants de gros ou de semi gros (y compris les exportateurs importateurs)**
- 410     Commerçants de gros ou de semi gros des produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche**
- 4101    Commerçants de gros ou de semi gros de denrées alimentaires (excepté les produits de la mer)
- 4102    Commerçants de gros ou de semi gros en bétail et en produits de l'élevage
- 4103    Commerçants de gros ou de semi gros en grains, semences, plantes et engrais
- 4104    Commerçants de gros ou de semi gros en cuirs et peaux
- 4105    Commerçants de gros ou de semi gros des produits de la forêt : bois, charbon, liège, halfa et assimilés
- 4106    Commerçants de gros ou de semi gros des produits de la mer et de la pêche
- 4107    Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche
- 4109    Autres commerçants de gros ou de semi gros des produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche n.c.a
- 411     Commerçants de gros ou de semi gros des biens d'équipements et des biens intermédiaires**
- 4111    Commerçants de gros ou de semi gros des biens d'équipements et machines
- 4112    Commerçants de gros ou de semi gros en biens intermédiaires : matériel, pièces de rechange et fournitures
- 4113    Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en biens d'équipements et en biens intermédiaires
- 4119    Autres commerçants de gros ou de semi gros de biens d'équipements et des biens intermédiaires n.c.a
- 412     Commerçants de gros ou de semi gros en droguerie et quincaillerie**
- 4121    Commerçants de gros ou de semi gros en droguerie et quincaillerie
- 4122    Commerçants de gros ou de semi gros en sanitaire
- 4123    Commerçants de gros ou de semi gros en matériaux de construction

- 4124 Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en droguerie, quincaillerie et en matériaux de construction
- 4129 Autres commerçants de gros ou de semi gros en droguerie, quincaillerie et en matériaux de construction n.c.a
- 413 Commerçants de gros ou de semi gros en équipements de foyers et debureau**
- 4131 Commerçants de gros ou de semi gros en équipements électroménagers et matériel de loisirs, téléviseurs, postes radios, magnétoscopes et assimilés
- 4132 Commerçants de gros ou de semi gros en articles ménagers
- 4133 Commerçants de gros ou de semi gros en matériel, articles d'ameublements et de décoration (y compris équipements de bureaux)
- 4134 Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en équipements de foyers et de bureaux
- 4139 Commerçants de gros ou de semi gros en équipements de foyers et de bureaux n.c.a
- 414 Commerçants de gros ou de semi gros de textile, d'articles de cuir et de chaussures**
- 4141 Commerçants de gros ou de semi gros de vêtements en tissu et cuir
- 4142 Commerçants de gros ou de semi gros en chaussures
- 4143 Commerçants de gros ou de semi gros en mercerie
- 4144 Commerçants de gros ou de semi gros en tissus
- 4145 Commerçants de gros ou de semi gros en cuir et maroquinerie
- 4146 Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en textile, cuir et chaussures
- 4149 Commerçants de gros ou de semi gros de textile, cuir et de chaussures n.c.a
- 415 Commerçants de gros ou de semi gros des produits de la chimie, de la parachimie, des hydrocarbures et des minerais**
- 4151 Commerçants de gros ou de semi gros en hydrocarbures
- 4152 Commerçants de gros ou de semi gros des produits de la chimie et de la parachimie (y compris les produits pharmaceutiques)
- 4153 Commerçants de gros ou de semi gros en minerais
- 4154 Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en produits de la chimie et de la parachimie, des hydrocarbures et des minerais
- 4159 Commerçants de gros ou de semi gros des produits de la chimie et de la parachimie, des hydrocarbures et des minerais n.c.a

- 416 Commerçants de gros ou de semi gros des produits, de la papeterie, librairie de journaux et de périodiques**
- 4161 Commerçants de gros ou de semi gros en papeterie
- 4162 Commerçants de gros ou de semi gros en livres, journaux et périodiques
- 4163 Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en produits de papeterie, librairie, journaux et périodiques
- 4169 Commerçants de gros ou de semi gros des produits de la papeterie, librairie et de journaux n.c.a
- 417 Commerçants de gros ou de semi gros des articles de loisirs, récréatifs et personnels**
- 4171 Commerçants de gros ou de semi gros en horlogerie, bijouterie, orfèvrerie et assimilés
- 4172 Commerçants de gros ou de semi gros en parfumerie, produits cosmétiques et assimilés
- 4173 Commerçants de gros ou de semi gros en jouets et articles assimilés
- 4174 Commerçants de gros ou de semi gros en articles de sports et assimilés
- 4175 Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en articles de loisirs, récréatifs et personnels
- 4179 Autres commerçants de gros ou de semi gros des articles de loisirs, récréatifs et personnels n.c.a
- 418 Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents**
- 4180 Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents
- 419 Commerçants de gros ou de semi gros n.c.a**
- 4190 Commerçants de gros ou de semi gros n.c.a
- 42 Commerçants de détail**
- 421 Epiciers**
- 4210 Epiciers
- 422 Commerçants de détail des produits de l'alimentation**
- 4221 Commerçants de détail de céréales
- 4222 Commerçants de détail de légumes, fruits et plantes aromatiques
- 4223 Commerçants de détail de légumineuses, fruits secs, épices et condiments

- 4224 Commerçants de détail des produits laitiers et œufs
- 4225 Commerçants de détail de viande (rouge et blanche) et assimilés
- 4226 Commerçants de détail de poissons et assimilés
- 4227 Autres commerçants de détail des produits de l'alimentation animale
- 4228 Commerçants polyvalents de détail des produits de l'alimentation
- 4229 Commerçants de détail des produits de l'alimentation n.c.a.
- 423 Commerçants de détail des produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (non destinés à la consommation)**
- 4231 Commerçants de détail de grains, de semences, de plantes, de fleurs et d'engrais
- 4232 Commerçants de détail en bétail et produits de l'élevage
- 4233 Commerçants de détail des produits de la mer et de la pêche
- 4239 Autres commerçants de détail des produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (non destinés à la consommation)
- 424 Commerçants de détail de combustibles**
- 4241 Pompistes ou propriétaires gérants de stations de carburants
- 4242 Commerçants de détail en gaz, charbon, charbon de bois, en pétrole lampant, en bois combustible et produits assimilés
- 4249 Autres commerçants de détail de combustibles n.c.a
- 425 Commerçants de détail de textile, chaussures et maroquinerie**
- 4251 Commerçants de détail de vêtements
- 4252 Commerçants de détail de tissus
- 4253 Commerçants de détail de chaussures
- 4254 Commerçants de détail des produits de la maroquinerie
- 4255 Commerçants de détail de linge de maison
- 4256 Commerçants de détail de mercerie
- 4257 Commerçants de détail polyvalents en textile, chaussures et maroquinerie
- 4259 Commerçants de détail de textile, chaussures et maroquinerie n.c.a

**426 Commerçants de produits d'ameublement et de décoration**

- 4261 Commerçants de détail de meubles et mobiliers de bureau
- 4262 Commerçants de détail de tapis de moquettes et éponge pour ameublement
- 4263 Commerçants de détail de laine, de coton et autres produits assimilés d'ameublement
- 4264 Commerçants de détail d'articles de décoration
- 4265 Commerçants de détail polyvalents de produits d'ameublement et de décoration
- 4269 Commerçants de détail de produits d'ameublement et de décoration n.c.a

**427 Commerçants de détail d'appareils électroménagers et d'articles ménagers**

- 4271 Commerçants de détail d'articles ménagers
- 4272 Commerçants de détail d'appareils électroménagers
- 4273 Commerçants de détail polyvalents en articles et appareils électroménagers
- 4279 Commerçants de détail d'articles et d'appareils ménagers n.c.a

**428 Commerçants de détail en droguerie, en quincaillerie et en matériaux de construction**

- 4281 Commerçants de détail en droguerie et quincaillerie
- 4282 Commerçants de détail en articles sanitaires
- 4283 Commerçants de détail en matériaux de construction
- 4284 Commerçants de détail polyvalents en droguerie et en matériaux de construction
- 4289 Commerçants de détail en droguerie, en quincaillerie et en matériaux de construction n.c.a

**431 Commerçants de détail des produits d'entretien et de beauté**

- 4311 Commerçants de détail des produits d'entretien et de beauté et assimilés
- 4312 Commerçants de détail des produits cosmétiques, des produits de parfumerie, de beauté et assimilés
- 4319 Autre commerçants de détail des produits d'entretien et de beauté

- 432 Commerçants de détail de biens d'équipements, de biens intermédiaires et de matériel de transport**
- 4321 Commerçants de détail de biens d'équipements et machines
- 4322 Commerçants de détail en biens intermédiaires (matériel et fournitures), en véhicules, motos et cycles
- 4323 Commerçants de détail polyvalents en biens d'équipements et en biens intermédiaires
- 4329 Autres commerçants de détail en biens d'équipements et en biens Intermédiaires n.c.a
- 433 Commerçants de détail de produits de la librairie, de la papeterie, de journaux, de périodiques et de matériel de bureaux**
- 4331 Commerçants de détail en papeterie, fourniture scolaires et assimilés
- 4332 Commerçants de détail en livres, journaux et périodiques
- 4333 Commerçants de détail de matériel de bureaux, d'impression et assimilés
- 4334 Commerçants de détail polyvalents en produits et la papeterie, librairie, journaux et périodiques
- 4339 Commerçants de détail des produits de la papeterie, librairie, de journaux et périodiques n.c.a
- 434 Commerçants de détail des articles de loisirs, récréatifs et personnels**
- 4341 Commerçants de détail en horlogerie, bijouterie, orfèvrerie et assimilés
- 4342 Commerçants de détail en jouets et articles assimilés
- 4343 Commerçants de détail en articles de sports et assimilés
- 4344 Commerçants de détail polyvalents en articles de loisirs, récréatifs et personnels
- 4349 Autres commerçants de détail des articles de loisirs, récréatifs et personnels n.c.a
- 435 Commerçants itinérants des souks**
- 4351 Commerçants itinérants des souks en produits alimentaires
- 4352 Commerçants itinérants des souks en produits non alimentaires
- 4353 Commerçants itinérants des souks en divers produits
- 4359 Autres commerçants itinérants des souks n.c.a

- 436 Commerçants de détail polyvalents des produits de l'artisanat, bazaristes et assimilés**
- 4360 Commerçants de détail polyvalents des produits de l'artisanat, bazaristes et assimilés
- 437 Commerçants de détail d'équipements des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- 4371 Commerçants de détail d'ordinateurs, de consoles de jeux vidéo et de logiciels
- 4372 Commerçants de détail d'équipements de télécommunication
- 4373 Commerçants de détail d'appareils audio/vidéo
- 4374 Commerçants polyvalents de détail d'équipements des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- 4379 Commerçants de détail d'équipements des technologies de l'information et de la communication (TIC) n.c.a
- 439 Commerçants de détail n.c.a**
- 4390 Commerçants de détail n.c.a
- 44 Intermédiaires commerciaux et financiers**
- 441 Agents d'assurances et courtiers d'assurances**
- 4410 Agents d'assurances et courtiers d'assurances
- 442 Agents immobiliers, agents d'affaires, courtiers de marchandises et agents concessionnaires**
- 4421 Agents immobiliers
- 4422 Agents d'affaires, courtiers en marchandises et agents concessionnaires
- 443 Agents de change et courtiers en valeurs et en bourses**
- 4431 Agents de change
- 4432 Courtiers en valeurs et en bourses

**444 Agents de publicité**

4440 Agents de publicité

445 Vendeurs aux enchères, adjudicateurs et experts en évaluation

4451 Vendeurs aux enchères et adjudicateurs

4452 Experts en évaluation

4453 Organiseurs de conférences et d'événements

4454 Agents d'emploi et de recrutement de main-d'œuvre

**446 Autres agents de vente de services aux entreprises**

4460 Autres agents de vente de services aux entreprises

**449 Intermédiaires commerciaux et financiers n.c.a**

4490 Intermédiaires commerciaux et financiers n.c.a



**GRAND GROUPE 5 :  
EXPLOITANTS AGRICOLES, PECHEURS DE POISSONS ET  
D'AUTRES ESPECES AQUATIQUES, FORESTIERS, CHASSEURS  
ET TRAVAILLEURS ASSIMILES**

**51      Exploitants agricoles**

**511     Exploitants spécialisés dans l'agriculture**

5111    Exploitants spécialisés dans les cultures de céréales

5112    Exploitants spécialisés dans les cultures industrielles et oléagineuses

5113    Exploitants spécialisés dans les cultures maraîchères

5114    Exploitants spécialisés dans la viticulture et l'arboriculture (y compris les arbres fruitiers)

5115    Exploitants spécialisés dans les cultures des légumineuses

5116    Exploitants spécialisés dans les cultures fourragères

5117    Floricultures, pépiniéristes, producteurs de grains et semences

5118    Exploitants agricoles polyvalents dans les cultures de céréales, cultures industrielles, arboriculture, maraîchage et associés

5119    Exploitants spécialisés dans l'agriculture n.c.a

**512     Exploitants spécialisés dans l'élevage**

5121    Exploitants spécialisés dans l'élevage de gros bétails ovins, bovins, caprins

5122    Exploitants spécialisés dans l'aviculture

5123    Exploitants spécialisés dans l'apiculture et la sériciculture

5124    Exploitants spécialisés dans l'élevage diversifié

5129    Exploitants spécialisés dans l'élevage n.c.a

**513     Exploitants agricoles polyvalents (Fellahs polyvalents sans autre indication)**

5130    Exploitants agricoles polyvalents dans les cultures et l'élevage associés (Fellahs polyvalents sans autre indication)

- 52 Pêcheurs de poissons et d'autres espèces aquatiques et exploitants assimilés**
- 521 Exploitants de la pêche de poissons et d'autres espèces aquatiques et assimilés**
  - 5211 Exploitants de la pêche de poissons et d'autres espèces aquatiques en haute mer
  - 5212 Exploitants de la pêche de poissons et d'autres espèces aquatiques en eaux côtières et intérieures
  - 5219 Autres exploitants de la pêche de poissons et d'autres espèces aquatiques n.c.a
- 522 Pêcheurs traditionnels indépendants**
  - 5220 Pêcheurs traditionnels indépendants
- 53 Forestiers, chasseurs et exploitants assimilés**
- 531 Exploitants forestiers et assimilés**
  - 5311 Exploitants forestiers en charbon de bois
  - 5312 Exploitants forestiers en bois de la menuiserie
  - 5313 Exploitants forestiers en bois à usage domestique
  - 5314 Exploitants forestiers en liège, halfa,
  - 5319 Autres exploitants forestiers n.c.a
- 532 Bûcherons indépendants**
  - 5320 Bûcherons indépendants
- 533 Chasseurs et trappeurs**
  - 5330 Chasseurs et trappeurs
- 539 Forestiers, chasseurs et exploitants assimilés n.c.a**
  - 5390 Forestiers, chasseurs et exploitants assimilés n.c.a

**GRAND GROUPE 6 :  
ARTISANS ET OUVRIERS QUALIFIES DES METIERS  
ARTISANAUX (NON COMPRIS LES OUVRIERS DE  
L'AGRICULTURE)**

- 60     Artisans et ouvriers qualifiés de l'extraction minière**
- 601    Mineurs et artisans et ouvriers qualifiés du traitement des  
minerais et assimilés**
- 6011   Mineurs
- 6012   Artisans et ouvriers qualifiés du traitement des minerais et assimilés
- 602    Carriers, artisans et ouvriers qualifiés du traitement des pierres**
- 6021   Carriers
- 6022   Artisans et ouvriers qualifiés du traitement des pierres, marbriers,  
polisseurs de pierres, graveurs, traceurs et assimilés
- 603    Foreurs de puits et travailleurs assimilés**
- 6030   Puisatiers, foreurs de puits et assimilés
- 61     Artisans et ouvriers qualifiés du bâtiment et travaux publics**
- 611    Artisans et ouvriers qualifiés des gros œuvres du bâtiment et  
assimilés**
- 6111   Maçons utilisant des techniques et matériaux traditionnels (pisé, boue,  
paille) et travailleurs assimilés
- 6112   Maçons, maçons en béton armé, maçons ragréeurs et travailleurs  
assimilés
- 6113   Charpentiers en bois, coffreurs en bâtiment et assimilés
- 6114   Charpentiers en métal, ferrailleurs du bâtiment et assimilés
- 6115   Paveurs, terrassiers et assimilés
- 6119   Artisans et ouvriers qualifiés des gros œuvres du bâtiment et  
assimilés n.c.a
- 612    Artisans et ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment et  
assimilés**
- 6121   Mosaïstes, zelligeurs, carreurs et travailleurs assimilés
- 6122   Plâtriers et travailleurs assimilés

- 6123 Couvreurs, couvreurs zingueurs, goudronneurs et assimilés
- 6124 Menuisiers du bâtiment en bois, en métal et assimilés
- 6125 Installateurs de matériel d'isolation et d'insonorisation, calorifugeurs d'installations de climatisation et de réfrigération et travailleurs assimilés
- 6126 Vitriers
- 6127 Plombiers et tuyauteurs et travailleurs assimilés
- 6128 Electriciens du bâtiment et assimilés
- 6129 Artisans et ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment n.c.a
- 613 Artisans et ouvriers qualifiés de la peinture et ravaleurs de bâtiment et assimilés**
- 6131 Badigeonneurs, peintres en bâtiment et assimilés
- 6132 Laqueurs, vernisseurs en bâtiment et assimilés
- 6133 Parqueteurs et poseurs de revêtement de sols
- 6139 Ravaleurs de bâtiments, colleurs de papiers peints et autres artisans et ouvriers qualifiés de la peinture n.c.a
- 619 Artisans et ouvriers qualifiés du bâtiment et travaux publics n.c.a**
- 6190 Artisans et ouvriers qualifiés du bâtiment et travaux publics n.c.a
- 62 Artisans et ouvriers qualifiés de la production et du traitement des métaux**
- 621 Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers, chaudronniers, monteurs en charpente métallique et assimilés**
- 6211 Couleurs de métaux
- 6212 Mouleurs et noyauteurs de fonderie
- 6213 Tréfileurs et étireurs de métaux
- 6214 Soudeurs sur métaux, oxycoupeurs et lamineurs d'acier, de métaux non ferreux, de tuyaux et assimilés
- 6215 Tôliers, carrossiers et assimilés
- 6216 Dinandiers, chaudronniers et assimilés (y compris traceurs, graveurs sur métaux)
- 6217 Artisans et ouvriers qualifiés du traitement technique des métaux, recuiseurs et assimilés

- 6218 Monteurs en charpente métallique, gréeurs, épaisseurs et monteurs de câbles métalliques et assimilés
- 6219 Autres mouleurs, soudeurs, tôliers n.c.a
- 622 Galvaniseurs, chromeurs, argenteurs et assimilés**
- 6221 Galvaniseurs et assimilés
- 6222 Argenteurs, chromeurs et assimilés
- 6223 Damasquineurs de fer et assimilés
- 6224 Etameurs et assimilés
- 6229 Autres galvaniseurs, chromeurs, argenteurs et assimilés n.c.a
- 623 Forgerons, outilleurs et professions assimilées**
- 6231 Forgerons, Ferronniers, fraiseurs et estampeurs
- 6232 Ferblantiers et assimilés
- 6233 Outilleurs, modeleurs mécaniciens, tourneurs et traceurs mécaniciens
- 6234 Régleurs de machines outils
- 6235 Rectifieurs, affûteurs et polisseurs de produits métalliques
- 6239 Autres forgerons et outilleurs n.c.a
- 624 Autres fabricants et réparateurs d'objets métalliques**
- 6241 Balanciers et fabricants de poids et mesures
- 6242 Serruriers et assimilés
- 6243 Armuriers et assimilés
- 6244 Fanaliers, lanterniers et assimilés
- 6249 Autres fabricants d'objets métalliques n.c.a
- 63 Artisans et ouvriers qualifiés de la mécanique, artisans et ouvriers qualifiés du montage et de l'installation en électricité et électronique**
- 631 Mécaniciens d'entretien et de réparation de machines, de véhicules et d'équipements**

- 6311 Mécaniciens de véhicules à moteurs
- 6312 Mécaniciens de cycles et motocycles
- 6313 Mécaniciens de machines agricoles
- 6314 Mécaniciens de machines de BTP et assimilés
- 6315 Mécaniciens de machines industrielles
- 6316 Mécaniciens d'entretien et de réparation des pneus
- 6317 Mécaniciens sans aucune indication
- 6319 Autres mécaniciens d'entretien et de réparation de machines, de véhicules et d'équipements n.c.a
- 632 Artisans et ouvriers qualifiés du montage et de l'installation en électricité et électronique**
- 6321 Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques
- 6322 Ajusteurs d'appareils électroniques
- 6323 Mécaniciens et réparateurs d'appareils électroniques, dépanneurs en radio et télévision et travailleurs assimilés
- 6324 Monteurs et réparateurs d'installations téléphoniques et de matériel de télécommunication assimilés
- 6325 Monteurs et réparateurs de lignes électriques et téléphoniques
- 6326 Réparateurs d'appareils électriques et électroniques n.c.a
- 6329 Autres artisans et ouvriers qualifiés du montage et de l'installation en électricité et électronique n.c.a
- 64 Artisans et ouvriers qualifiés de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et travailleurs assimilés**
- 641 Mécaniciens de précision sur métaux et matériaux assimilés**
- 6411 Horlogers réparateurs de montres, d'horloges et mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision assimilés
- 6412 Facteurs et accordeurs d'instruments de musique
- 6413 Mécaniciens d'appareils photographiques et assimilés
- 6414 Mécaniciens d'instruments d'optique, de matériel de prothèse dentaire, d'instruments de chirurgie et assimilés

- 6415 Bijoutiers, bijoutiers-réparateurs, orfèvres, graveurs en joaillerie, monteurs en orfèvrerie, et assimilés
- 6419 Autres mécaniciens de précision sur métaux et matériaux similaires n.c.a
- 642 Potiers, verriers, artisans et ouvriers qualifiés assimilés**
- 6421 Potiers, céramistes, artisans et ouvriers qualifiés en produits céramiques et abrasifs
- 6422 Tuiliers, briquetiers et assimilés
- 6423 Mouleurs et modeleurs de plâtre et assimilés
- 6424 Vitriers, miroitiers, tailleurs et polisseurs de verre, conducteurs de presse à verre, coupeurs de verre et assimilés
- 6425 Graveurs sur verre et produits vitrifiés
- 6426 Peintres, décorateurs sur verre et sur céramique, colorateurs, émailleurs, argenteurs, doreurs sur verre et artisans ou ouvriers qualifiés assimilés
- 6429 Autres verriers, potiers et assimilés n.c.a
- 643 Artisans et ouvriers qualifiés de l'imprimerie de la publicité et assimilés**
- 6431 Typographes, photocompositeurs typographes, imprimeurs et assimilés
- 6432 Stéréo typeurs, clichés-galvanoplastes, mouleurs de clichés et assimilés
- 6433 Lithographes, graveurs d'imprimerie à la main, à la machine sur métaux, sur bois ou sur pierres, fabricants de cachets et assimilés
- 6434 Photographeurs, retoucheurs, reporteurs photographes de reproduction en offsets et assimilés
- 6435 Relieurs, encolleurs, endosseurs, gaufreurs, brocheurs et assimilés
- 6436 Imprimeurs sérigraphies, à la planche, sur textile et assimilés
- 6437 Développeurs de photographies en chambre noire, tireurs-photographes, agrandisseurs et réducteurs
- 6438 Photographes et ouvriers qualifiés assimilés
- 6439 Autres artisans et ouvriers qualifiés de l'imprimerie n.c.a
- 65 Artisans et ouvriers qualifiés de la menuiserie du bois et de l'aluminium**
- 651 Artisans et ouvriers qualifiés de la première préparation des bois et de la fabrication de papiers**

- 6511 Artisans et ouvriers qualifiés du traitement des bois, sécheurs, imprégnateurs et assimilés
- 6512 Scieurs, colleurs, cisailleurs, dérouleurs et assimilés
- 6513 Préparateurs, blanchisseurs de pâtes à papiers et assimilés
- 6519 Autres artisans et ouvriers qualifiés de la préparation des bois et de la fabrication du papier n.c.a
- 652 Ebénistes, menuisiers et assimilés**
- 6521 Menuisiers sans aucune indication
- 6522 Ebénistes, menuisiers de meubles en bois et assimilés
- 6523 Menuisiers de rideaux en bois
- 6524 Marqueteurs et assimilés
- 6525 Sculpteurs sur bois, tourneurs et assimilés
- 6526 Carrossiers en bois et menuisiers en voitures
- 6527 Menuisiers fabricants de barques et assimilés
- 6529 Autres menuisiers et fabricants d'objets en bois n.c.a
- 653 Fabricants d'objets en alfa, en palmes, en roseaux, en liège et assimilés**
- 6531 Nattiers, vanniers, brossiers et autres fabricants d'objets en alfa, en palmes, en doum et assimilés
- 6532 Fabricant de produits en roseaux
- 6533 Fabriquant d'objets en lièges
- 6539 Fabriquant d'objets en alfa, en palmes, en roseaux, en liège et assimilés n.c.a
- 654 Confectionneurs d'articles en papiers ou en carton**
- 6540 Confectionneurs d'articles en papiers ou en carton
- 655 Artisans et ouvriers qualifiés de la menuiserie de l'aluminium
- 6550 Artisans et ouvriers qualifiés de la menuiserie de l'aluminium



- 66 Artisans d'alimentation, de boissons et de tabacs**
- 661 Artisans et ouvriers qualifiés d'alimentation et de boissons (excepté les commerçants)**
- 6611 Meuniers, fariniers, minotiers et assimilés
- 6612 Bouchers, écorcheurs abatteurs, abatteurs dépeceurs, tripiers, poissonniers et assimilés (excepté les commerçants)
- 6613 Presseurs d'huile comestible, raffineurs d'huiles, grilleurs de noix et assimilés
- 6614 Laitiers, beurriers et artisans de produits laitiers
- 6615 Boulangers, pâtisseries, confiseurs, biscuitiers et artisans de pâtes alimentaires et de chocolats
- 6616 Cigariers à la main et autres artisans et ouvriers qualifiés de tabacs
- 6617 Artisans et ouvriers qualifiés de la préparation des thés, des cafés, des cacaos, dégustateurs du thé et du café, mélangeurs, grilleurs de café et de chicorée
- 6618 Artisans et ouvriers qualifiés de boissons, de jus de fruits et de vinaigres
- 6619 Autres artisans d'alimentation, de boissons et de tabacs n.c.a
- 67 Artisans et ouvriers des services**
- 671 Artisans et ouvriers qualifiés de la restauration et de l'hôtellerie et assimilés**
- 6711 Propriétaires gérants de cafés et de restaurants
- 6712 Propriétaires gérants d'hôtels et d'auberges
- 6713 Traiteurs (non classés en sociétés et quasi-sociétés)
- 6714 Cuisiniers occasionnels des fêtes et assimilés
- 6719 Artisans et ouvriers qualifiés de la restauration et de l'hôtellerie n.c.a
- 672 Artisans et ouvriers qualifiés de la teinturerie, blanchisseurs, dégraisseurs et presseurs**
- 6720 Blanchisseurs, laveurs, Blanchisseurs-dégraisseurs et presseurs, artisans et ouvriers qualifiés de la teinturerie et assimilés
- 673 Coiffeurs, spécialistes des soins de beauté et travailleurs assimilés
- 6731 Coiffeurs sans autre indication

- 6732 Coiffeurs pour hommes
- 6733 Coiffeurs pour dames
- 6734 Esthéticiens, spécialistes des soins de beauté et assimilés
- 6739 Autres spécialistes de soins de beauté et assimilés n.c.a
- 674 Praticiens de la médecine traditionnelle**
- 6740 Praticiens de la médecine traditionnelle
- 675 Autres artisans et ouvriers qualifiés des services n.c.a**
- 6750 Autres artisans et ouvriers qualifiés des services n.c.a
- 676 Artisans de transport et assimilés**
- 6761 Artisans de transport des voyageurs
- 6762 Artisans de transport des marchandises
- 6763 Artisans de transport des deux à la fois
- 6769 Artisans de transport sans autre indication
- 68 Artisans et ouvriers qualifiés de produits textiles, de cuir, de chaussures et d'habillement**
- 681 Artisans et ouvriers qualifiés du textile**
- 6811 Préparateurs de fibres
- 6812 Fileurs de laine, coton et assimilés
- 6813 Cordiers et assimilés
- 6814 Tisserands et assimilés
- 6815 Tricoteurs et assimilés
- 6816 Régleurs de métiers à tisser et à tricoter et assimilés
- 6817 Passementiers, crocheteurs et assimilés
- 6819 Autres artisans et ouvriers qualifiés du textile n.c.a

**682 Tailleurs, couturiers, couseurs, tapissiers et assimilés**

- 6821 Tailleurs et couturiers modernes et assimilés
- 6822 Tailleurs et couturiers traditionnels et assimilés
- 6823 Modélistes, coupeurs et assimilés
- 6824 Couseurs, brodeurs et assimilés
- 6825 Modistes, chapeliers et assimilés
- 6826 Tapissiers, matelassiers et assimilés
- 6827 Fourreurs et travailleurs assimilés
- 6828 Bâtiens et assimilés
- 6829 Autres tailleurs, couturiers, couseurs, tapissiers et assimilés n.c.a

**683 Artisans et ouvriers qualifiés de la préparation du cuir**

- 6831 Délaineurs, peaussiers et assimilés
- 6832 Mégissiers, tanneurs et assimilés
- 6833 Doreurs et graveurs de cuir et assimilés
- 6839 Autres préparateurs de cuirs et assimilés n.c.a

**684 Artisans et ouvriers qualifiés de la chaussure et de la fabrication d'articles en cuir**

- 6841 Babouchiers, bottiers, fabricants de chaussures et assimilés
- 6842 Maroquiniers, sacochiers en cuir et assimilés
- 6843 Selliers, bourreliers en cuir et assimilés
- 6844 Réparateurs de chaussures et des produits en cuir
- 6849 Autres confectionneurs de vêtements et d'articles de cuirs et de chaussures n.c.a

**69 Autres artisans et ouvriers qualifiés des métiers de type artisanal n.c.a**

**691 Autres artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux n.c.a**

- 6910 Autres artisanaux et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux n.c.a

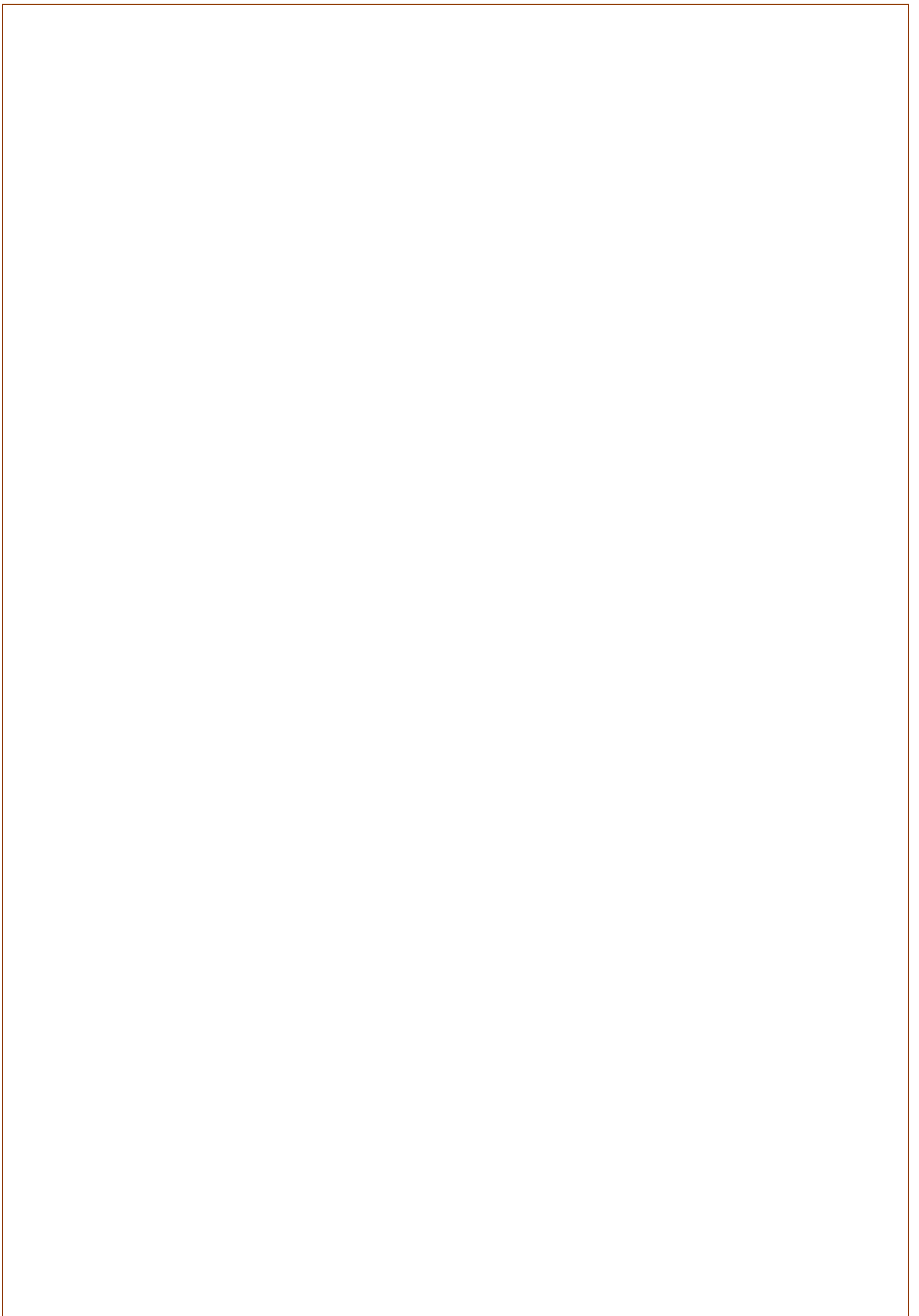


**GRAND GROUPE 7 :**  
**OUVRIERS ET MANŒUVRES AGRICOLES ET DE LA PECHE**  
**(Y COMPRIS LES OUVRIERS QUALIFIES)**

- 71 Ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la forêt et de la pêche diplômés de la formation professionnelle (Niveau qualification ou spécialisation)**
- 711 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans l'agriculture**
  - 7111 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans le maraîchage
  - 7112 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans l'arboriculture
  - 7113 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans la polyculture
  - 7114 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans le jardinage
  - 7115 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans les autres cultures
  - 7116 Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans la production animale
  - 7117 Ouvriers qualifiés ou spécialisés polyvalents
  - 7119 Ouvriers qualifiés ou spécialisés n.c.a
- 712 Ouvriers qualifiés ou spécialisés de la pêche**
  - 7121 Marins de pont
  - 7122 Marins mécaniciens
  - 7129 Ouvriers qualifiés ou spécialisés de la pêche n.c.a
- 713 Ouvriers qualifiés ou spécialisés de la forêt et de la chasse**
  - 7130 Ouvriers qualifiés ou spécialisés de la forêt et de la chasse
- 72 Ouvriers et manœuvres agricoles**
- 721 Ouvriers et manœuvres dans les cultures**
  - 7211 Ouvriers et manœuvres dans les cultures de céréales
  - 7212 Ouvriers et manœuvres dans les cultures industrielles et oléagineuses
  - 7213 Ouvriers et manœuvres dans les cultures maraîchères

- 7214 Ouvriers et manœuvres dans l'arboriculture et la viticulture (y compris les arbres fruitiers)
- 7215 Ouvriers et manœuvres dans les cultures des légumineuses
- 7216 Ouvriers et manœuvres dans les cultures fourragères
- 7217 Ouvriers et manœuvres dans la floriculture, dans les pépinières, dans la production de grains et semences, jardiniers et assimilés
- 7218 Ouvriers agricoles polyvalents dans les cultures de céréales, cultures industrielles, arboriculture, maraîchage, floriculture, légumineuses associés
- 7219 Autres ouvriers et manœuvres dans les cultures n.c.a
- 722 Ouvriers et manœuvres dans l'élevage**
- 7221 Ouvriers et manœuvres dans l'élevage du gros bétail (ovins, bovins, caprins)
- 7222 Bergers et ouvriers assimilés
- 7223 Ouvriers et manœuvres dans l'aviculture
- 7224 Ouvriers et manœuvres dans l'apiculture et la sériciculture
- 7225 Ouvriers et manœuvres dans l'élevage diversifié
- 7229 Autres ouvriers et manœuvres dans l'élevage n.c.a
- 723 Ouvriers et manœuvres agricoles polyvalents dans les cultures et l'élevage associés**
- 7230 Ouvriers et manœuvres agricoles polyvalents dans les cultures et l'élevage associés
- 73 Ouvriers et manœuvres de la pêche**
- 731 Ouvriers et manœuvres de la pêche**
- 7311 Ouvriers et manœuvres de la pêche en haute mer
- 7312 Ouvriers et manœuvres de la pêche en eaux côtières et en eaux intérieures
- 7313 Ouvriers et manœuvres de l'aquaculture
- 7319 Autres ouvriers pêcheurs n.c.a

- 74 Ouvriers et manœuvres forestiers et ouvriers de la chasse**
- 741 Ouvriers et manœuvres forestiers et assimilés**
- 7411 Ouvriers et manœuvres charbonniers en forêt et ouvriers assimilés
- 7412 Ouvriers et manœuvres forestiers de reboisement
- 7413 Ouvriers et manœuvres forestiers en bois de menuiserie
- 7414 Ouvriers et manœuvres forestiers en bois à usage domestique
- 7415 Ramasseurs d'alfa et de doum, liège et assimilés
- 7419 Autres ouvriers forestiers n.c.a
- 742 Ouvriers et manœuvres de la chasse**
- 7420 Ouvriers et manœuvres de la chasse





**GRAND GROUPE 8 :  
CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS ET DE MACHINES, ET  
OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE**

- 81 Conducteurs de machines et d'installations fixes**
- 811 Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux**
  - 8111 Mineurs et conducteurs d'installations de mine
  - 8112 Conducteurs d'installations de préparation des minerais et des roches
  - 8113 Foreurs, sondeurs de puits et assimilés
  - 8114 Conducteurs de machines à fabriquer du ciment, de la pierre et d'autres produits minéraux
  - 8119 Autres conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux n.c.a
- 812 Conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux**
  - 8121 Conducteurs d'installations de transformation et de traitement des métaux
  - 8122 Conducteurs d'installations de traitement superficiel des métaux
  - 8129 Autres conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux n.c.a
- 813 Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques**
  - 8131 Conducteurs d'installations et de machines de traitement chimique
  - 8132 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits photographiques
  - 8139 Autres conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques n.c.a
- 814 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques et en papeterie**
  - 8141 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc

- 8142 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en matières plastiques
- 8143 Conducteurs de machines de papeterie
- 8149 Autres conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques et en papeterie n.c.a
- 815 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir**
- 8151 Conducteurs de machines à préparer les fibres, à filer et à bobiner
- 8152 Conducteurs de machines mécaniques à tisser et à tricoter
- 8153 Conducteurs de machines à coudre
- 8154 Conducteurs de machines à blanchir, à teindre et à nettoyer les tissus
- 8155 Conducteurs de machines à préparer les fourrures et le cuir
- 8156 Conducteurs de machines pour la fabrication des chaussures et assimilés
- 8157 Conducteurs de machines de blanchisserie
- 8159 Autres conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir n.c.a
- 816 Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes**
- 8161 Conducteurs de machines pour la préparation des viandes et poissons
- 8162 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits laitiers
- 8163 Conducteurs de machines à moudre les céréales et les épices
- 8164 Conducteurs de machines pour la production d'articles de boulangerie-pâtisserie, d'articles à base de céréales et d'articles de chocolaterie
- 8165 Conducteurs de machines pour le traitement des fruits, des légumes, des noix et amandes
- 8166 Conducteurs de machines pour la production du sucre
- 8167 Conducteurs de machines de brasserie et de machines pour la fabrication des boissons
- 8169 Autres conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes n.c.a

- 817 Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois**
- 8171 Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et de la pâte à papier
- 8172 Conducteurs d'installations pour le travail du bois
- 8179 Autres conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois n.c.a
- 818 Autres conducteurs de machines et d'installations fixes**
- 8181 Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique
- 8182 Chauffeurs de machines à vapeur et de chaudières
- 8183 Conducteurs de machines d'emballage, d'embouteillage et d'étiquetage
- 8189 Autres conducteurs de machines et d'installations fixes n.c.a
- 82 Ouvriers de l'assemblage**
- 821 Ouvriers de l'assemblage**
- 8211 Monteurs en construction mécanique
- 8212 Monteurs en appareillages électriques
- 8213 Monteurs d'appareils électroniques
- 8214 Assembleurs d'articles en métal, en caoutchouc et en matières plastiques
- 8215 Assembleurs d'articles en bois et en matières similaires
- 8216 Assembleurs d'articles en carton, en textile et assimilés
- 8219 Autres ouvriers de l'assemblage n.c.a
- 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre**
- 831 Conducteurs de locomotives et assimilés**
- 8311 Conducteurs de locomotives
- 8312 Serre-freins, aiguilleurs et agents de manœuvre
- 8319 Autres conducteurs de locomotives et assimilés n.c.a

**832 Conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles**

8321 Conducteurs de motocycles

8322 Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camionnettes

8329 Autres conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles  
n.c.a

**833 Conducteurs de poids lourds et d'autobus**

8331 Conducteurs d'autobus et de tramways

8332 Conducteurs de poids lourds et de camions

8339 Autres conducteurs de poids lourds et d'autobus n.c.a

**834 Conducteurs de matériels et engins mobiles**

8341 Conducteurs d'engins mobiles agricoles et forestiers

8342 Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires

8343 Conducteurs de grues, d'engins de levage divers et de matériels  
similaires

8344 Conducteurs de chariots élévateurs

8349 Autres conducteurs de matériels et engins mobiles n.c.a

**835 Matelots de pont et assimilés**

8350 Matelots de pont et assimilés

**839 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre**

8390 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre

**GRAND GROUPE 9 :  
MANŒUVRES NON AGRICOLES, MANUTENTIONNAIRES ET  
TRAVAILLEURS DES PETITS METIERS**

**91 Manœuvres du commerce et des services**

**911 Vendeurs ambulants**

9111 Vendeurs ambulants des produits alimentaires

9112 Vendeurs ambulants des produits non alimentaires

9113 Vendeurs ambulants polyvalents

9119 Vendeurs ambulants sans autre indication

**912 Manœuvres de commerce**

9120 Manœuvres de commerce

**913 Manœuvres de services**

9131 Chaouchs, coursiers et assimilés

9132 Femmes de ménages et personnel de nettoyage

9133 Eboueurs, balayeurs et assimilés

9134 Gardiens de maison, d'immeubles concierges, de parking et assimilés

9135 Embaumeurs et manœuvres des pompes funèbres

9136 Chiromanciens, chouafas et personnes assimilés

9137 Petits métiers des rues : portefaix, cireurs de chaussures, laveurs de voitures et assimilés

9138 Fkihs (excepté les Imams et les employés du culte musulman)

9139 Autres manœuvres de services n.c.a

**914 Manœuvres des spectacles (animateurs des halkas)**

9140 Manœuvres des spectacles (animateurs des halkas)

- 92 Manœuvres des métiers artisanaux**
- 921 Manœuvres de la production et du traitement artisanal des métaux**
- 9210 Manœuvres de la production et du traitement artisanal des métaux
- 922 Manœuvres des métiers artisanaux de la mécanique, de l'imprimerie et de l'installation en électricité et électronique**
- 9221 Manœuvres des métiers artisanaux de la mécanique
- 9222 Manœuvres des métiers artisanaux de la mécanique de précision sur métaux et matériaux assimilés
- 9223 Manœuvres des métiers artisanaux de l'installation en électricité et électronique
- 9224 Manœuvres des métiers artisanaux de l'imprimerie et assimilés
- 923 Manœuvres des métiers artisanaux de la poterie, de la verrerie, de la vannerie et assimilés**
- 9231 Manœuvres des métiers artisanaux de la poterie, de la verrerie et assimilés
- 9232 Manœuvres des métiers artisanaux de la vannerie, de la broserie et assimilés
- 924 Manœuvres des métiers artisanaux de menuiserie**
- 9241 Manœuvres des métiers artisanaux de la première préparation des bois et de la fabrication des papiers
- 9242 Manœuvres des métiers artisanaux d'ébénisterie, de menuiserie et assimilés
- 9243 Manœuvres des métiers artisanaux de confection d'articles en papier et carton
- 925 Manœuvres des métiers artisanaux de l'alimentation et boissons**
- 9250 Manœuvres des métiers artisanaux de l'alimentation et des boissons
- 926 Manœuvres des métiers artisanaux des services personnels**
- 9261 Manœuvres de la restauration et de l'hôtellerie
- 9262 Manœuvres des métiers artisanaux de la teinturerie, blanchisserie et assimilés
- 9263 Manœuvres de la coiffure et des instituts de beauté
- 9269 Autres manœuvres des métiers artisanaux des services personnels

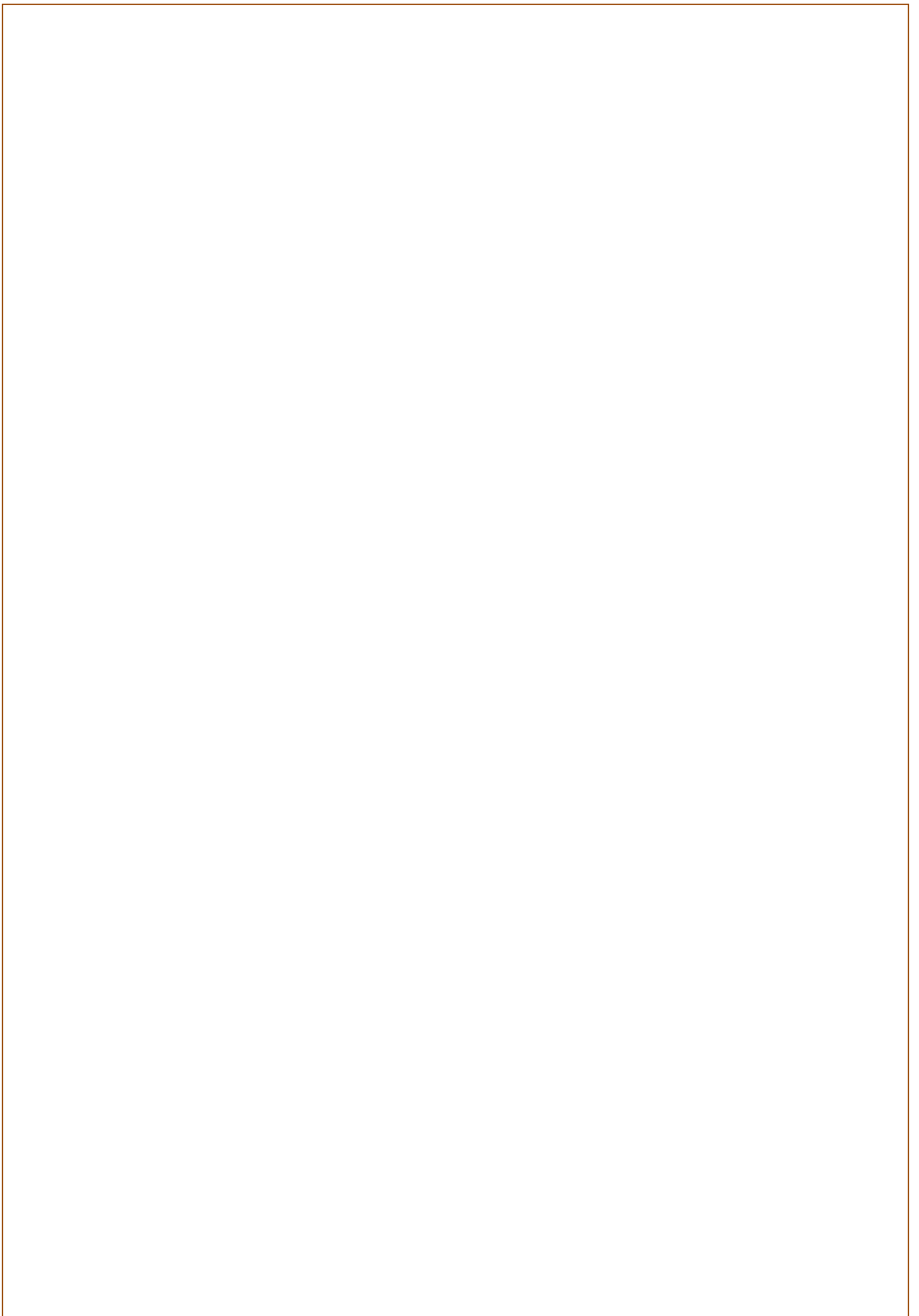
- 927 Manœuvres des métiers artisanaux de produits textiles, de cuir, de chaussures et d'habillement**
- 9271 Manœuvres des métiers artisanaux d'habillement et de produits textiles
- 9272 Manœuvres des métiers artisanaux de cuir et de chaussures
- 929 Manœuvres des métiers artisanaux non classés ailleurs
- 9290 Manœuvres des métiers artisanaux n.c.a
- 93 Manœuvres et manutentionnaires des mines**
- 931 Manœuvres et manutentionnaires des mines**
- 9310 Manœuvres et manutentionnaires des mines
- 94 Manœuvres et manutentionnaires de la construction**
- 941 Manœuvres et manutentionnaires de la construction et de l'entretien des routes, barrages, ports, aéroports et constructions similaires**
- 9410 Manœuvres et manutentionnaires de la construction et de l'entretien des routes, barrages, ports, aéroports et constructions similaires
- 942 Manœuvres et manutentionnaires de la construction de bâtiments**
- 9420 Manœuvres et manutentionnaires de la construction de bâtiments
- 95 Manœuvres et manutentionnaires des industries**
- 951 Manutentionnaires des industries agro-alimentaires**
- 9510 Manutentionnaires des industries agro-alimentaires
- 952 Manutentionnaires des industries textiles et du cuir**
- 9520 Manutentionnaires des industries textiles et du cuir
- 959 Manutentionnaires des autres industries manufacturières n.c.a**
- 9590 Manutentionnaires des autres industries manufacturières n.c.a
- 96 Manœuvres et manutentionnaires des transports**
- 961 Manœuvres et manutentionnaires des ports et des transports maritimes**
- 9610 Manœuvres et manutentionnaires des ports et des transports maritimes

- 962 Manœuvres et manutentionnaires des transports aériens et terrestres
- 9620 Manœuvres et manutentionnaires des transports aériens et terrestres
- 963 Conducteurs de véhicules à traction animale**
- 9630 Conducteurs de véhicules à traction animale
- 97 Manœuvres occasionnels de la promotion nationale**
- 971 Manœuvres occasionnels de la promotion nationale**
- 9710 Manœuvres occasionnels de la promotion nationale
- 99 Autres manœuvres et travailleurs des métiers marginaux n.c.a**
- 991 Autres manœuvres et travailleurs des métiers marginaux non classés ailleurs**
- 9910 Autres manœuvres et travailleurs des métiers marginaux n.c.a



# **ANNEXE :**

## **Définitions concises des grands groupes de la nomenclature analytique des professions**



## **Grand groupe 0 : membres des corps législatifs élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises**

Ce grand groupe se compose de toutes les professions dont les tâches consistent à élaborer les politiques économiques et sociales du pays et le suivi de leur mise en œuvre ou à orienter et coordonner les politiques publiques et les activités des entreprises.

Il convient de noter qu'aucun niveau de qualification n'a été utilisé dans la définition de ce grand groupe. C'est un groupe homogène en termes de tâches exercées et qui peuvent être résumées dans "l'influence sur la décision politique, économique et sociale du pays."

Ainsi ce grand groupe comprend les sous-grands groupes suivants :

- 01 Législatifs élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises publiques (à l'exception de la santé, l'éducation et les autres services sociaux) ;
- 02 Directeurs et cadres responsables des établissements des services sociaux (public et privé) ;
- 03 Directeurs et cadres de direction de sociétés ou quasi-sociétés (y compris les entreprises publiques et semi-publiques) ;
- 04 Patrons d'entreprises non organisées en sociétés ou quasi-sociétés dont la taille est supérieure ou égale à 5 salariés permanents.

## **Grand groupe 1 : Cadres supérieurs et membres des professions libérales**

Ce grand groupe comprend toutes les professions qui requièrent une formation supérieure dans les domaines, scientifique, technique, social et administratif. Il inclut en plus des professions libérales, tous les cadres supérieurs sans responsabilité hiérarchique. Il est composé des sous- grands groupes suivants :

- 11 Cadres spécialisés dans les professions scientifiques et techniques ;
- 12 Médecins et spécialistes de la santé assimilés ;
- 13 Spécialistes des technologies de l'information et des communications ;
- 14 Professeurs de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire et enseignants des centres de formation professionnelle et assimilés ;
- 15 Spécialistes du droit, des sciences sociales, humaines ;
- 16 Artistes des beaux arts et artistes des spectacles (de renommée nationale et/ou internationale) ;
- 17 Avocats, magistrats et autres professions juridiques ;

- 18 Membres des cultes (niveau cadre) ;
- 19 Spécialistes du monde des affaires et de l'administration.

### **Grand groupe 2 : Cadres moyens**

Ce grand groupe comprend toutes les professions qui requièrent une formation moyenne dans les domaines, scientifique, technique, social et administratif. Ce grand groupe contient :

- 21 Techniciens et professions intermédiaires des sciences physiques et techniques;
- 22 Techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine) ;
- 23 Techniciens et professions intermédiaires de la santé ;
- 24 Instituteurs de l'enseignement préscolaire et des écoles coraniques et de soutien et de formation ;
- 25 Techniciens de technologies de l'information et des communications ;  
Cadres administratifs moyens, professions intermédiaires de finance, de  
26 gestion et des services juridiques et professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées ;  
Professions intermédiaires des sciences de l'information et de  
27 communication, cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales, professions intermédiaires artistiques, sportives et du spectacle et autres services.
- 29 Autres techniciens et professions intermédiaires n.c.a

### **Grand groupe 3 : les employés**

Ce grand groupe correspond aux professions qui consistent au travail d'exécution des tâches au bureau et/ou dans les administrations, ou dans le commerce ou dans les services. Ainsi, ce grand groupe comprend les professions suivantes:

- 31 Employés administratifs ;
- 32 Employés de commerce ;

- 33 Employés de l'hôtellerie, de la restauration et assimilés ;
- 34 Employés des services personnels et domestiques ;
- 35 Personnes des services de sécurité ;
- 36 Employés des cultes.
- 39 Autres employés n.c.a

#### **Gand groupe 4 : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers**

Ce grand groupe comprend toutes les professions qui exigent un capital dans le processus d'achat et de vente de biens et de services en l'état. Ces professions sont organisées au sein de ce groupe selon le type de commerce (gros, détail et l'intermédiation) et selon le type des biens commercialisés. Ainsi le groupe comprend:

- 41 Commerçants de gros ou de semi gros (y compris les exportateurs importateurs) ;
- 42/43 Commerçants de détail ;
- 44 Intermédiaires commerciaux et financiers.

#### **Grand groupe 5 : Exploitants agricoles, pêcheurs de poissons et d'autres espèces aquatiques, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés**

Ce grand groupe contient toutes les professions exercées pour compte propre dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la forêt ou de la chasse. Ce groupe se compose des :

- 51 Exploitants agricoles ;
- 52 Pêcheurs de poissons et d'autres espèces aquatiques et exploitants assimilés ;
- 53 Forestiers, chasseurs et exploitants assimilés.

#### **Grand groupe 6 : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture)**

Ce grand groupe est composé de toutes les professions qui nécessitent des connaissances et de l'expérience dans le domaine de l'artisanat. L'exercice de ces professions se caractérise en général par la prédominance du travail manuel. Ce groupe comprend les artisans « M'almine », les ouvriers qualifiés dans l'artisanat et les professions assimilées. Ne sont inclus au niveau de ce grand groupe que les patrons et ouvriers qualifiés d'unités de production de moins de 5

salariés permanents. Les sous-grands groupes retenus au niveau de ce grand groupe sont:

- 60 Artisans et ouvriers qualifiés de l'extraction minière ;
- 61 Artisans et ouvriers qualifiés du bâtiment et travaux publics ;
- 62 Artisans et ouvriers qualifiés de la production et du traitement des métaux ;
- 63 Artisans et ouvriers qualifiés de la mécanique, artisans et ouvriers qualifiés du montage et de l'installation en électricité et électronique ;
- 64 Artisans et ouvriers qualifiés de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et travailleurs assimilés ;
- 65 Artisans et ouvriers qualifiés de la menuiserie du bois et de l'aluminium ;
- 66 Artisans d'alimentation, de boissons et de tabacs ;
- 67 Artisans et ouvriers des services ;
- 68 Artisans et ouvriers qualifiés de produits textiles, de cuir, de chaussures et d'habillement ;
- 69 Autres artisans et ouvriers qualifiés des métiers de type artisanal n.c.a.

### **Grand groupe 7 : Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés)**

Ce grand groupe comprend tous les ouvriers de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, y compris les ouvriers qualifiés titulaires de diplômes de qualification et de spécialisation professionnelle.

La classification au sein de ce grand groupe a été effectuée de façon à ce que les titulaires de diplômes de formation professionnelle soient regroupés dans le sous-grand groupe 7.1. Les sous-grands groupes retenus au niveau de ce grand groupe sont:

- 71 Ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la forêt et de la pêche diplômée de la formation professionnelle (niveau qualification ou spécialisation) ;
- 72 Ouvriers et manœuvres agricoles ;
- 73 Ouvriers et manœuvres de la pêche ;
- 74 Ouvriers et manœuvres forestiers et ouvriers de la chasse.

### **Grand groupe 8 : Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage**

Ce grand groupe est composé de toutes les professions qui nécessitent des connaissances et de l'expérience permettant la gestion et le contrôle de machines et d'installations industrielles.

Les professions de ce grand groupe sont classées selon le type de machines, de matériels et les branches industrielles :

- 81 Conducteurs de machines et d'installations fixes ;
- 82 Ouvriers de l'assemblage ;
- 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre ;

### **Grand groupe 9 : Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers**

Ce grand groupe est composé de toutes les professions dont les tâches se limitent à l'exécution de tâches simples, routinières, manuelles ou avec des outils manuels simples, et se basant principalement sur l'effort physique. Ce groupe comprend les sous groupes suivants :

- 91 Manœuvres du commerce et des services ;
- 92 Manœuvres des métiers artisanaux ;
- 93 Manœuvres et manutentionnaires des mines ;
- 94 Manœuvres et manutentionnaires de la construction ;
- 95 Manœuvres et manutentionnaires des industries ;
- 96 Manœuvres et manutentionnaires des transports ;
- 97 Manœuvres occasionnels de la promotion nationale ;
- 99 Autres manœuvres et travailleurs des métiers marginaux n.c.a.

